

**S'installer  
dans  
le chômage ?**



**Table ronde  
avec le GEM**

**Manuels  
d'histoire  
renovée**

**Bodson-Jacobs**

**Liberté  
d'association**

# CAHIERS MARXISTES

**revue mensuelle**

Nouvelle série — N° 42 (61)

9<sup>me</sup> année — février 1978

## Sommaire

---

|  |       |
|--|-------|
| Editorial  |       |
| S'installer dans le chômage ?                                  | p. 1  |
| Jean-Claude Bodson et Roel Jacobs                              |       |
| Liberté d'association  | p. 8  |
| Table ronde avec le GEM  |       |
| En cause : « Belgique,<br>pays en voie de sous-développement » | p. 16 |
| Collectif d'histoire et d'études marxistes                     |       |
| Les manuels d'histoire rénovée, essai critique                 | p. 29 |
| En diagonale   | p. 37 |
| Lire des livres  | p. 45 |
| Revue des revues   | p. 47 |

---

Un dessin de Marthe Velle

**Comité de patronage** : Edmond Dubrunfaut, Robert Dussart, René Noël, Willy Peers, Roger Somville, Jean Terfve

**Comité de rédaction** : Jacques Aron, Jean Blume, Francis Chenot, Augustin Duchateau, Serge Govaert, Pierre Joye, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Claude Renard, Christian Vanderhoff, Jean-Paul Vankeerberghen, Benoît Verhaegen.

**Rédacteur en chef** : Rosine Lewin

Édité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte

# S'installer dans le chômage?

Tout le monde en convient — gouvernement, experts, patronat, organisations syndicales, union des classes moyennes — la crise est profonde et durable, le chômage est installé.

A un an d'intervalle cependant, les prévisions se font plus sombres. Les *Cahiers marxistes* de février 1977 ouvraient un dossier intitulé *Vivre avec le chômage?*, en citant la Commission Emploi-Travail de la Chambre qui considérait qu'en 1980 le chômage frapperait encore 120.000 personnes. Aujourd'hui, on n'en est plus là : les prévisions du chômage pour 1980 oscillent autour de 300.000 unités.

Car les espoirs de voir une relance économique réduire le volume actuel du chômage s'amenuisent.

Un Groupe d'étude chargé par la Commission de la CEE d'analyser les perspectives à l'échelle de l'Europe des Neuf estime que « si l'on veut obtenir une réduction du chômage, un taux de croissance supérieur à 4,5 % par an apparaît nécessaire, la productivité par personne occupée croissant en moyenne d'environ 4 % par an. » La réalisation d'un tel taux de croissance apparaissant comme fort douteuse sans mesures de politique économique supplémentaires, les perspectives sont sombres. Car dans ce cas « la croissance future serait inférieure à l'évolution de la productivité de sorte que le chômage continuerait à augmenter tendanciellement ».

## **GASPILLAGES INSENSÉS**

De fait, entre 1973 et 1976, les investissements industriels ont pour l'essentiel visé à « rationaliser » des secteurs tels que la sidérurgie, le textile, les fabrications métalliques. Ces rationalisations ont permis d'épargner des centaines de millions d'heures de travail, avec comme résultat la perte sèche de 80.000 emplois industriels.

Le volume global de la production industrielle de la Belgique a en effet atteint en 1977, le même niveau que trois ans auparavant, en 1974, avant la crise; entre-temps, le nombre de chômeurs complets s'est accru de 165.000 unités.

Ainsi donc, les performances économiques de ce pays, nos brillants records de productivité se réalisent *contre l'emploi*. Pourquoi ? Parce que la politique menée se fonde sur le seul critère du profit. Cette politique condamne le pays à des gaspillages monstrueux, en forces humaines comme en forces matérielles.

Le gaspillage en forces humaines est double : d'une part l'inactivité de plus de 300.000 hommes et femmes qui pourraient créer des richesses, d'autre part l'usure accélérée des actifs travaillant à des cadences et dans des conditions toujours plus épuisantes. Parmi les chômeurs complets recensés, la proportion des jeunes de moins de 25 ans est de l'ordre de 37 % : les victimes privilégiées de la course au profit sont les garçons et les filles sortant des écoles professionnelles, techniques ou de l'enseignement général secondaire et supérieur. Personne ne peut évaluer le gâchis quotidiennement recréé par la quête vaine d'un emploi, l'incertitude du lendemain, le désarroi et les rancœurs. Personne ne peut mesurer les ravages profonds suscités par les menaces de licenciements et de fermetures d'entreprises. Et aucune statistique n'indique les dégâts causés à la santé des ouvriers et employés auxquels le patronat impose des rythmes de travail frénétiques.

Mais même sur le plan des forces matérielles, la course au profit immédiat mène à des gaspillages : l'appareil industriel belge tourne à 75 % de ses capacités, et ce taux est encore beaucoup plus bas dans les secteurs plus lourdement frappés par la crise, par exemple la sidérurgie ou le textile. De plus, l'amputation des revenus de plus de 300.000 personnes a des effets très négatifs sur la consommation. Et ne faut-il pas prendre aussi en compte la perte que représentent pour la collectivité tous les diplômes sans usage, toutes les connaissances techniques et scientifiques acquises à grand peine et grands frais et qui, à défaut d'être employés, s'érodent dangereusement. C'est à un « décyclage » massif que pousse la politique Tindemans.

## MESURES D'URGENCE

Que faire dès lors ?

Il y a par priorité, des mesures à prendre, et de toute urgence, pour atténuer les conséquences les plus dramatiques du chômage. Ces mesures visent à mieux répartir le volume de l'emploi disponible. Il s'agit avant tout de réduire la durée du travail, par la semaine de 36 heures sans perte de salaire *et avec embauche compensatoire*.

Le front commun syndical réclame les 36 heures semaine. La FGTB qualifie la revendication de « thérapeutique d'urgence », et elle a raison. La CSC parle volontiers de 1980 comme étape pour les 36 heures. De son côté le MOC flamand, qui plaide avec force pour une réduction de la durée hebdomadaire du travail, qu'il estime « inévitable » recommande une planification en souplesse étalée en cinq ans. Le ministre Califice déclarait à ce propos, lors d'une assemblée de la Démocratie chrétienne à Charleroi en dé-

cembre dernier : « *la discussion sur la durée du temps de travail devrait être perçue comme une obligation urgente pour l'ensemble des responsables économiques et sociaux de ce pays* ». Pour sa part, Karel Van Miert s'est prononcé, au nom du Parti Socialiste Belge, pour les 38 heures au 1er janvier 1979 et pour les 36 heures à la fin de 1980.

Nous voudrions préciser ici en quoi la position des communistes se distingue de celles des autres organisations du monde ouvrier. C'est essentiellement sur le plan des délais et parce qu'ils refusent de mettre dans le même sac grosses sociétés monopolistes et petites ou moyennes entreprises. En effet, convaincus que les 36 heures/semaine avec embauche compensatoire constituent vraiment une thérapeutique d'urgence, les communistes insistent sur cette urgence. Mais pas de manière aveugle ou automatique. Les secteurs-clés très concentrés, tels la sidérurgie, le crédit, l'énergie, peuvent, pensons-nous, digérer la charge supplémentaire que représentent les 36 heures/semaine sans perte de salaires, *cette année encore*. Par contre, des mesures sélectives et des délais différentiels s'imposent dans le monde très hétérogène des PME.

Accessoirement, il faut noter que les 36 heures/semaine figurent dans le programme du PCB depuis 1974 déjà, et que des actions de pétitionnement ont été organisées dans plusieurs régions du pays pour hâter la maturation de ce mot d'ordre. C'est aussi le PCB qui insiste le plus, pensons-nous, sur la notion d'embauche compensatoire — contrôlée par les organisations syndicales — et les raisons de cette insistance sont claires : même si la réduction de la durée hebdomadaire du travail peut avoir des effets salutaires sur les loisirs des citoyens, l'objectif essentiel des 36 heures n'est pas là, mais bien dans la libération de postes de travail. Si l'augmentation de la productivité, donc la non-embauche compensatoire de jeunes travailleurs, devaient résulter de la réduction à 36 heures de la durée du travail, ce serait — sur le plan du chômage et de la crise — une mesure pour rien.

Le conflit dans le secteur pétrolier, qui s'est terminé le 17 janvier 1978 par un accord sur les 38 heures au 1er janvier 1979 sans embauche compensatoire (mais avec — en perspective — un ralentissement de la compression du volume de l'emploi) a rappelé qu'il ne faut attendre aucun cadeau des trusts, même quand leur prospérité est notoire.

Pour avancer vers les 36 heures et les imposer cette année encore dans les secteurs-clés, il faudra une mobilisation de masse visant à conférer à la lutte une dimension interprofessionnelle et nationale. Nous pensons de surcroît que pour venir à bout de l'opposition résolue du patronat et du gouvernement à une réduction de la semaine de travail, il faudra entraîner dans la bataille toutes les forces politiques se réclamant du monde du travail.

Le chapitre des mesures d'urgence comporte aussi une embauche compensatoire pour les prépensions. Voilà encore un domaine où la mesure proposée par les organisations syndicales perd souvent une partie de son impact : la prépension sans embauche compensatoire sert surtout le patronat dans ses opérations de rationalisation. Quand le conseil de cabinet a décidé, le 20 janvier dernier

de « résoudre » les difficultés des entreprises textiles Motte à Mouscron, il a été question non pas de licencier du personnel, mais de « désengager » 514 ouvriers et employés par la vertu notamment de la prépension...

## L'ECHEC D'UNE POLITIQUE

Mais il ne suffit pas d'atténuer le mal, d'y trouver des palliatifs. Le MOC flamand se dit convaincu lui aussi que la Belgique comptera encore 300.000 chômeurs complets en 1982 si rien ne change dans la politique actuelle, et son mensuel « *De Gids* » plaide pour une autre approche du dossier : « *Le gouvernement doit se transformer en un gouvernement de l'Emploi et du Travail, le pays doit se mobiliser contre la crise et le chômage, il s'agit d'admettre une bonne fois que les années soixante sont révolues et qu'il faut aujourd'hui une autre politique, reposant sur une croissance harmonieuse à la fois quantitative et qualitative, qui dépend davantage de facteurs nationaux que, par exemple, de l'exportation industrielle* ». Dans cette optique, l'organe du MOC flamand recommande la création d'emplois, surtout dans les secteurs tertiaire et quaternaire, « *pour répondre aux besoins sociaux les plus urgents* ».

Il est bien clair en effet que la « politique industrielle » suivie jusqu'ici se caractérise essentiellement par la passivité des pouvoirs publics qui se sont bornés à financer les projets élaborés par les groupes industriels et financiers belges et multinationaux, en fonction de leurs intérêts immédiats.

Les crédits et subsides accordés en vertu des lois d'expansion économique en témoignent. Les investissements bénéficiant de ces aides se sont concentrés essentiellement dans trois secteurs, l'industrie chimique, les fabrications métalliques et la métallurgie de base qui ont accaparé 75 % des crédits et subventions.

Au lieu de diversifier les structures industrielles, les aides publiques ont favorisé les implantations étrangères et confirmé l'industrie belge dans les secteurs de produits semi-finis.

Cela a eu des conséquences d'autant plus déplorables que les industriels belges et ceux qui ont implanté des usines chez nous ont attaché moins d'importance aux possibilités du marché intérieur qu'aux exportations de produits semi-finis qui leur assuraient pendant longtemps des profits faciles.

Une étude publiée récemment dans le Bulletin de l'Institut de Recherche Economique et Sociale (IRES) de l'UCL est arrivée à la conclusion que des dizaines de milliers d'emplois ont été perdus parce que les entreprises belges négligent le marché national au profit des exportations de produits semi-finis.

Si on insiste volontiers sur le fait qu'un pays comme la Belgique doit « exporter pour vivre », on néglige d'ajouter que la composition de nos exportations est déficiente. D'après une étude de l'OCDE, les biens d'équipement interviennent seulement pour 15 % du total de nos exportations — alors que cette proportion atteint 40 % pour l'Allemagne fédérale et qu'elle dépasse les 30 % pour la Suède, la Grande-Bretagne et la Suisse. Bien que la Belgique soit un des pays les plus industrialisés du monde, elle importe plus de machines qu'elle n'en exporte.

## RENOVEE, VRAIMENT ?

Les perspectives de M. Tindemans se situent dans le cadre classique de l'initiative privée. « *Nous devons tout faire, déclare-t-il, pour redresser la confiance dans l'avenir en encourageant les forces économiques, en redressant le dynamisme et le goût d'entreprendre des entreprises, en diminuant les charges qui pèsent sur l'entreprise* ».

Le ministre des Affaires économiques Willy Claes, se veut plus hardi. « *Je veux mettre en place une politique industrielle rénovée* », dit-il.

C'est dans ce but qu'il a remis au début de mois de novembre à ses collègues du gouvernement, un volumineux document (plus d'une centaine de pages) exposant ses intentions. Il s'agit, a-t-il expliqué dans une interview à « *La Libre Belgique* » (23 novembre 1977), de « *rationaliser, moderniser et redéployer, amender les structures industrielles traditionnelles en assurant la présence de l'Etat dans les secteurs menacés, et partout ailleurs où le cas se pose* ».

Encore que ce document, que le gouvernement ne semble pas pressé d'examiner, soit en principe resté confidentiel, des « vents favorables » ont permis à la presse d'en connaître le contenu. Et celui-ci n'est guère encourageant.

Ce rapport volumineux constate les carences de la politique industrielle passée et les faiblesses de nos structures industrielles : absence de sélectivité et de coordination de la politique d'aide, inexistence d'objectifs précis, dépendance excessive vis-à-vis des investissements étrangers, prépondérance des secteurs traditionnels et des fabrications de semi-produits.

Tout cela est vrai mais la politique industrielle « rénovée » proposée par Willy Claes ne rompt pas avec celle de ses prédécesseurs.

Si la nécessité de développer l'initiative industrielle publique est évoquée, ce seront le plus souvent des sociétés mixtes qui seront chargées d'y procéder. Or on sait que les sociétés mixtes chères à M. Tindemans sont des combinaisons où abondent les deniers publics mais où le contrôle revient pratiquement au secteur privé.

En même temps qu'il entérine les thèmes chers aux porte-parole de la FEB (accroissement nécessaire de la productivité, modération des frais salariaux), ce document rappelle une série d'évidences (nécessité de l'intensification de la recherche scientifique, d'une stratégie de diversification vers des produits à haute valeur ajoutée, etc.), sans indiquer qu'il sera seulement possible d'avancer dans cette voie en rompant avec la politique industrielle traditionnelle, en premier lieu avec une conception unitariste de l'économie qui a contribué au déclin d'une Wallonie où sont concentrés les secteurs industriels les plus atteints par la crise.

La politique suggérée dans le rapport de Willy Claes s'accompagne d'un renforcement des instruments d'administration destinés à la *préparation* de la politique industrielle (Bureau du Plan, Office de promotion industrielle OPI, etc.) mais reste fort vague sur le rôle des instruments appelés à prendre des initiatives, tels que la

SNI (Société nationale d'investissement) et les SDR (Sociétés de Développement régional) dont le rôle devrait être déterminant pour mener une politique industrielle répondant mieux aux *besoins réels* des populations intéressées.

## **CHANGER LE MODE DE DEVELOPPEMENT**

Une politique industrielle qui se veut rénovée doit rompre avec un certain nombre de caractéristiques de la politique industrielle traditionnelle. M. de la Palice aurait pu souscrire à ce propos. MM. Tindemans et Claes hésitent à en faire autant, du moins sur le plan des actes.

Rompre avec une conception unitariste de l'économie, organiser la politique d'investissements autrement qu'en fonction des intérêts des groupes industriels et financiers, c'est assurément une rénovation radicale, déchirante.

Une politique vraiment nouvelle doit d'abord veiller à utiliser les moyens financiers disponibles de la façon *la plus efficace*.

La politique menée en fonction des intérêts des trusts industriels belges et multinationaux a donné la priorité aux grands projets créant fort peu d'emplois par rapport au capital investi, aux investissements, dépassant souvent les 10 millions de francs par emploi créé. Les centrales nucléaires et le projet d'une île artificielle au large de Zeebrugge en sont des exemples typiques.

Une politique de redéploiement industriel rationnelle doit favoriser une structure de production et de consommation correspondant à des technologies et besoins diversifiés et créant un beaucoup plus grand nombre d'emplois.

Cela réclame une démocratisation des choix qui pourra seulement se réaliser en donnant un rôle primordial aux *régions* qui doivent disposer des moyens techniques et financiers permettant de prendre des initiatives répondant aux besoins des populations intéressées dont la réalisation sera contrôlée par les pouvoirs publics et les organisations syndicales.

## **SATISFAIRE LES BESOINS**

Enfin, il faut rompre avec une politique dont le seul critère est celui du profit.

La seule façon de permettre à la productivité croissante du travail de ne pas entraîner forcément le chômage est de consacrer une part accrue du produit national à la satisfaction des *besoins* de la population.

C'est seulement ainsi qu'il sera possible d'utiliser pleinement le potentiel de richesses qu'offrent les progrès de la technique.

Or il est notoire qu'une série de besoins sociaux restent insatisfaits. Le plan Spitaels part de cette donnée incontestée pour créer son « cadre spécial temporaire », dont la fonction est double : « couvrir des besoins auxquels il n'est pas pourvu actuellement », « réduire le chômage tant structurel que conjoncturel ».

Le ministre Guy Spitaels a eu la lucidité de reconnaître à d'autres moments que son plan ne visait pas à la création d'emplois

nouveaux, cet objectif relevant des compétences de son collègue des Affaires économiques. Les postes de travail qu'il suscite sont par définition temporaires et marginaux. Le texte du « plan Spitaels » précise que les travailleurs du cadre spécial « ne sont pas engagés dans les services où ils sont occupés : ils sont considérés comme en attente d'un emploi fixe, soit dans le secteur privé, soit dans le secteur public ». Grâce à la pression syndicale, le statut de ces travailleurs délibérément marginaux a été amélioré; c'est vrai qu'ils ont droit à un salaire « normal », au salaire hebdomadaire garanti, au pécule de vacances, qu'ils sont inscrits à la sécurité sociale. Ils demeurent cependant demandeurs d'emploi, et ne peuvent être confondus avec des travailleurs « à part entière ».

Ceci dit, ce qui nous importe dans le plan Spitaels, c'est la reconnaissance expresse de besoins sociaux non couverts. Il cite : l'amélioration de l'environnement et de la qualité de la vie, la lutte contre les nuisances, la création d'équipements nouveaux, l'embellissement des lieux publics, la rénovation urbaine, la réalisation d'enquêtes et de sondages, l'aide aux personnes âgées, aux travailleurs migrants, l'encadrement parascolaire, l'animation culturelle, etc., etc.

Nous pouvons allonger la liste et y faire figurer par exemple la construction de logements, la rénovation de l'habitat, la réduction des normes scolaires dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire, la recherche scientifique. Puisque nous sommes arrivés à un stade de développement technique où l'industrie peut fabriquer toujours plus de produits avec toujours moins de main-d'œuvre, il faut s'orienter vers la satisfaction des besoins sociaux — si l'on veut vraiment créer des emplois.

C'est dans cette optique que les communistes ont élaboré leur plan « *Pour cent mille emplois nouveaux en 1978* », qui entend stimuler l'ensemble des forces ouvrières à présenter une alternative à la politique gouvernementale. Car si les hommes de droite qui tiennent les commandes rue de la Loi sont à l'unisson avec la Fédération des Entreprises de Belgique, s'ils sont bien décidés à imposer les slogans du CVP : « La prospérité (des uns) : par le courage (des autres) » cette politique n'est pas fatale. Nous sommes convaincus qu'une réorientation de cette politique est possible, pour sortir le pays de l'impasse. Nous savons aussi que le prix de ce « possible » est une mobilisation des forces ouvrières et démocratiques — une mobilisation qui passe par la reprise de la confiance des travailleurs dans leurs propres potentialités.

## Liberté d'association

Les controverses politiques et le débat idéologique qui se sont développés autour de la notion des droits de l'homme à l'occasion de la Conférence d'Helsinki sont loin d'être éteints. La conférence de Belgrade les fait rebondir. Au-delà de ces terrains ou circonstances diplomatiques, il nous paraît salutaire de poursuivre l'examen des problèmes des droits de l'homme, ouvert voici trois mois ici même par Jean Terfve.

Cette fois, c'est très concrètement de la liberté d'association qu'il s'agira.

La liberté d'association figure en bonne place parmi les droits de l'homme et la Déclaration universelle de 1948 par exemple y consacre son article 20, ainsi libellé : « *Toute personne a le droit et la liberté de réunion et d'association pacifiques* ». Deux ans plus tard, la Convention européenne des droits de l'homme proclamait à son tour « *la liberté d'association, y compris le droit de fonder des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts* ».

### UNE LONGUE MARCHÉ

Notre propos est de montrer que dès le moment où ce droit, d'abord éthéré, tend à prendre la consistance d'un droit social fondamental, son application ne va pas « de soi » dans un pays comme le nôtre. Or, si la liberté d'association est un droit de l'homme au même titre que la liberté d'opinion et d'expression, elle est aussi la pierre angulaire de tous les droits sociaux, et notamment des libertés syndicales.

Parce que le mouvement ouvrier n'a pu enregistrer des succès dans sa lutte pour une existence plus humaine qu'en organisant

syndicats et partis, il nous paraît utile d'esquisser ici d'une part un bref aperçu historique de cette longue marche, et de faire le point d'autre part sur les limites du respect dont les libertés syndicales bénéficient en fait en Belgique.

L'histoire de la liberté d'association commence en 1789, année où la bourgeoisie prend le pouvoir en France. Une des raisons principales de la résonance de cette révolution se trouve sans doute dans le fait que la bourgeoisie réussit à se présenter comme porteur drapeau d'une série de valeurs universelles, de sorte que d'autres couches de la population avaient aussi intérêt à son accession au pouvoir. Une de ces valeurs universelles était justement la liberté d'association. Elle apparaîtra cependant bien moins universelle après la révolution de 1789 qu'avant celle-ci.

En effet, déjà en 1791 le décret Le Chapelier interdit les coalitions et en 1810 le Code pénal de Napoléon, tout comme le décret, met les organisations de travailleurs hors la loi.

A l'heure de l'indépendance du jeune Etat belge, la liberté d'association est garantie, d'abord par le Gouvernement provisoire de 1830, ensuite par la nouvelle Constitution de 1831. Mais le décret Le Chapelier reste en vigueur, parce qu'il n'est pas considéré comme une violation des nouveaux textes. Quant au Code pénal, il reprendra sans aucune modification le Code Napoléon.

Deux articles illustrent la manière dont la bourgeoisie conçoit tant la liberté d'association que la notion d'égalité.

« *art. 414.* Toute coalition entre ceux qui font travailler les ouvriers, tentant à forcer injustement et abusivement l'abaissement des salaires, suivie d'une tentative ou d'un commencement d'exécution, sera punie d'un emprisonnement de deux jours à un mois et d'une amende de 200 à 3.000 Frs. »

« *art. 415.* Toute coalition de la part des ouvriers, pour cesser en même temps le travail dans certains ateliers, empêcher de s'y rendre et d'y rester après certaines heures et en général, pour suspendre, empêcher, enchérir les travaux, sera punie d'un emprisonnement d'un mois au moins et de trois mois au plus. Les chefs ou moteurs seront punis d'un emprisonnement de deux à cinq ans. »

## **CONTENU DE CLASSE**

On voit à quel point le concept d'égalité s'est chargé d'un contenu de classe. Mais l'interprétation de ce concept ne restera pas le terrain de chasse privé de la classe au pouvoir. Sous la pression d'un mouvement ouvrier toujours mieux organisé, le Parlement a été contraint, lors de la revision du Code pénal en 1860, de réexaminer aussi les articles relatifs à l'interdiction de la coalition. La discussion de ce problème se prolongea pendant six ans et déboucha en 1866 sur l'article 310 du nouveau code. Il est libellé comme suit : « Sera puni d'un emprisonnement de huit jours à trois mois et d'une amende de 26 F à 1.000 F., ou d'une de ces peines seulement, toute personne qui, dans le but de forcer la hausse ou la baisse des salaires ou de porter atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail, aura commis des violences, proféré des injures ou des menaces, prononcé des amendes, des défenses, des interdictions, ou toute prescription quelconque, soit contre ceux qui

travaillent, soit contre ceux qui font travailler. Il en sera de même de tous ceux qui, par des rassemblements près des établissements où s'exerce le travail, ou près de la demeure de ceux qui le dirigent, auront porté atteinte à la liberté des maîtres ou des ouvriers. »

Le semblant de parallélisme dans le premier paragraphe (baisse ou hausse, industrie ou travail — les peines sont les mêmes...) est trompeur : les délits pénaux qui y sont repris sont beaucoup plus proche des moyens d'action des travailleurs que de ceux du patronat. De plus, le 2<sup>m</sup> paragraphe limite dans une large mesure la liberté de réunion, et plus particulièrement, le droit de former des piquets de grève, ce qui est inséparable de la mise en œuvre de la liberté syndicale. Enfin, les formulations vagues de l'article laissent le champ libre à toutes sortes d'interprétations, dont on devine le sens, compte tenu de l'origine sociale de ceux qui composent l'appareil judiciaire à l'époque. En réalité, le texte peu clair de l'article 310 autorise un double emploi : maintien de la répression du mouvement ouvrier là où le rapport des forces le permet, reconnaissance de fait mais non de droit du mouvement ouvrier là où le rapport de forces ne laisse pas d'autre issue.

Après la vague de grèves qui submergea notre pays en 1886, le législateur ne perdit pas une seconde pour renforcer — en 1892 — les peines prévues dans l'article 310.

En 1898, on assiste à une première tentative de légitimation des organisations syndicales : la loi sur les organisations professionnelles offre bien la personnalité juridique mais lie celle-ci à des contrôles de l'autorité étatique et à des limitations des moyens d'action. Le mouvement ouvrier ne fit pas usage de cette possibilité. Finalement, il faudra attendre la première guerre mondiale pour provoquer une rupture avec le passé. Il est clair alors pour le pouvoir que le sang versé dans les tranchées de l'Yser doit être compensé d'une façon ou d'une autre, pour éviter le risque d'une révolution comme en Allemagne ou en Russie.

A l'encontre de la Constitution, il organise en 1919 des élections sur la base du suffrage universel pur et simple pour les hommes. Deux ans plus tard, l'article 310 du Code pénal est abrogé. En même temps, une loi est votée qui garantit la liberté d'association. En voici le texte :

« Art. 1er. *La liberté d'association dans tous les domaines est garantie. Nul ne peut être contraint de faire partie d'une association ou de n'en pas faire partie.*

» Art. 2. *Quiconque se fait recevoir membre d'une association accepte, par son adhésion, de se soumettre au règlement de cette association, ainsi qu'aux décisions et sanctions prises en vertu de ce règlement. Il peut en tout temps se retirer de l'association en observant le règlement; toute disposition réglementaire ayant pour effet d'annihiler cette liberté est réputée non écrite.*

» Art. 3. *Sera puni d'un emprisonnement de huit jours à un mois et d'une amende de 50 à 500 francs ou d'une de ces peines seulement, celui qui, pour contraindre une personne déterminée à faire partie d'une association ou à n'en pas faire partie, aura usé à son égard de voies de fait, de violences ou de menaces ou lui aura fait craindre de perdre son emploi ou d'exposer à un dommage sa personne, sa famille ou sa fortune.*

» Art. 4. *Sera puni des mêmes peines quiconque aura méchamment, dans le but de porter atteinte à la liberté d'association, subordonné la conclusion, l'exécution ou, même en respectant les préavis d'usage, la continuation d'un contrat de travail ou de services, soit à l'affiliation, soit à la non-affiliation d'une ou de plusieurs personnes à une association.* »

Il saute aux yeux que ce texte a principalement en vue de garantir la liberté syndicale. Apparemment, le mouvement ouvrier n'a pu obtenir que son succès soit inscrit dans le titre de la loi. C'est ce qui explique peut-être pourquoi cette loi est moins connue dans les milieux syndicaux et qu'il y est relativement peu fait référence dans les luttes pour la liberté syndicale. Pour le surplus, ces luttes ont culminé avec la loi de 1921; il y a plutôt reculé après cette date.

En juin 1921 est approuvée la loi sur les ASBL et les organismes d'intérêt public. Dans le sillage de la législation de 1898 sur les associations professionnelles, cette loi représente une rupture par rapport à la situation que consacre le Code civil. Sorte de bible de la bourgeoisie triomphante du début du 19<sup>ème</sup> siècle, le Code civil ne conçoit comme associations que des groupes fondés sur le profit. Son article 1832 donne comme définition du contrat de société « le contrat par lequel deux ou plusieurs personnes conviennent de mettre quelque chose en commun, dans la vue de partager le bénéfice qui pourra en résulter ». Le législateur aura eu besoin de plus d'un siècle pour admettre que des personnes peuvent aussi créer des associations en dehors de la sphère du profit. Bien que cette loi constitue un important pas en avant, elle contient néanmoins une série de points négatifs : tout comme en 1898, les associations sont soumises au contrôle de l'autorité et ses moyens d'actions sont limités. Une fois de plus, les organisations syndicales refusèrent d'utiliser la possibilité qui leur était offerte d'acquiescer la personnalité juridique.

Après la seconde guerre mondiale, la reconnaissance de fait de l'organisation syndicale par le pouvoir entre dans une nouvelle phase. Avec l'avènement d'une économie de concertation, les grandes organisations syndicales s'introduisent dans toute une série d'organes paritaires. La pratique de l'économie de concertation dont les résultats ne sont certes pas tous négatifs conduit à une certaine intégration du mouvement ouvrier dans le système, avec tout ce que cela implique de conflits possibles entre le syndicat, instrument de la lutte ouvrière, et le syndicat, élément de concertation.

Depuis 1945, d'importants textes internationaux reconnaissant la liberté syndicale ont été ratifiés par la Belgique. Ils n'ont hélas pas beaucoup de poids dans la balance : les accords de l'OIT par exemple, prévoient une protection de la liberté syndicale plus importante que dans la législation positive belge. Malgré cela, le législateur belge a jugé que les dits accords n'entraînent pas une adaptation des lois.

Cependant, en dépit de progrès appréciables, chaque fois apportés par la lutte, il manque encore bien des garanties pour que la liberté d'association soit effective.

## EN L'AN 1975

C'est ainsi que les plus récentes élections sociales — elles eurent lieu en 1975 — ont encore été l'occasion d'une série d'atteintes caractérisées à cette liberté fondamentale. Il suffit de tenir une permanence syndicale pour pouvoir glaner des exemples de pareilles atteintes.

Avant de les analyser sur pièces, nous ferons encore un détour dans le passé, pour situer la portée des règlements du travail. C'est en 1896 en effet qu'est promulguée la première loi sur les règlements du travail, qui constitue le code de la répression des salariés à l'usine.

Quelque 70 années plus tard, la loi est revue dans le sens du dialogue : bien que le patron conserve l'initiative d'élaborer le règlement du travail, les travailleurs disposent maintenant d'une certaine faculté de participation par l'intermédiaire des conseils d'entreprise ou de la délégation syndicale. En cas de difficulté, une possibilité d'arbitrage est prévue par le biais des commissions paritaires. La publicité du règlement est assurée.

Dans des entreprises où les travailleurs sont bien organisés, le règlement prévoit des droits et obligations réciproques et tend à plus d'équité. Il importe de voir que cet état de choses tient à un rapport de forces plutôt qu'au texte de la loi. Car là où l'organisation ouvrière est carente ou absente, le règlement peut — encore aujourd'hui — n'être qu'un ensemble de commandements patronaux et comporter des dispositions draconiennes contre toute forme de propagande, contre la perception de cotisations et contre l'introduction d'un étranger à l'entreprise. On devine que sont ainsi visés le syndicat et la visite à l'entreprise d'un représentant de l'organisation syndicale.

Voici deux exemples de ce genre de dispositions.

### **Firme XXX — Article 22 du règlement du travail :**

*« Sauf autorisation expresse de la Direction, il est notamment défendu à l'employé :*

- de vendre à des prix inférieurs à ceux des tarifs en vigueur (cette « pratique » autoriserait notamment la suppression de la rémunération de la vente),*
- d'entrer ou de sortir par un chemin autre que celui qui a été indiqué,*
- de fumer dans les locaux où un avis le déhend,*
- de fumer en présence d'un client,*
- d'introduire des personnes étrangères dans l'entreprise sans en avoir demandé l'autorisation,*
- de déposer des vêtements, objets de toilette et autres objets ailleurs que dans le vestiaire ou le local prévu à cet usage,*
- de distribuer ou d'afficher des imprimés et avis similaires,*
- de tenir des réunions, de faire de la propagande, de recevoir des cotisations, de faire des collectes ou d'offrir des objets en vente dans les locaux de l'entreprise,*
- de téléphoner, pour affaires privées (sans autorisation du chef hiérarchique), de sortir des locaux de l'entreprise sans l'autorisation du gérant ou de son remplaçant. »*

## Firme ZZZ — Article 46 du règlement du travail :

« Le travailleur est tenu de se conformer aux règles spéciales définies ci-après en ce qui concerne la salubrité, la sécurité, la moralité, les convenances et les premiers soins. Des sanctions et amendes, telles que définies aux art. 18, 21 et 29, peuvent être appliqués aux travailleurs qui ne s'y conforment pas.

Il est strictement défendu aux travailleurs :

1. — d'introduire des boissons alcooliques dans l'entreprise;
2. — de se trouver en état d'ivresse dans l'entreprise;
3. — de fumer dans les locaux où un avis le défend;
4. — d'introduire des personnes étrangères dans l'entreprise, sans en avoir demandé préalablement l'autorisation;
5. — d'entrer ou de sortir de l'entreprise par un chemin autre que celui qui est assigné ou a été indiqué;
6. — d'entrer sans autorisation ou nécessité dans les bureaux, magasins, salles de machines ou autre lieux privés;
7. — d'apposer, sans autorisation préalable du chef d'entreprise, des affiches ou des avis à quelque endroit que ce soit;
8. — de détériorer ou de détruire le ou les exemplaires du présent règlement de travail affiché dans les locaux de l'entreprise;
9. — de tenir des propos ou de se livrer à des agissements pouvant porter atteinte à la liberté du travail, de tenir des réunions, sans autorisation préalable du chef d'entreprise, à l'intérieur de l'établissement; d'y faire des actes de propagande ou d'y percevoir des cotisations quelconques; d'y faire circuler des listes de souscription ou d'offrir en vente des objets, sans autorisation spéciale et préalable du chef d'entreprise;
10. — de jouer, de former des groupes, de siffler, de chanter ou crier, de se livrer à des gestes indécents, de se disputer ou d'insulter quiconque, d'écrire ou de dessiner sur les murs; etc. »

(Il y a 25 points.)

La liberté d'association n'est jamais mise en cause : le travailleur a le droit de s'affilier à l'organisation de son choix. Celle-ci ne peut toutefois pas agir dans l'entreprise. Cela implique — qu'on le veuille ou non — une espèce de semi-clandestinité. Pour en sortir, les travailleurs ont, au moins théoriquement, une arme : ils peuvent, sur la base de la loi de 1965, réclamer la modification du règlement du travail, formuler des suggestions dans ce sens. Mais pour en arriver là, ils doivent s'organiser, ce que le patron cherche à empêcher.

Cercle vicieux ? Pas tout à fait, car toutes les entreprises ne ressemblent pas à SITEL, cette firme hutoise que le patron préfère fermer définitivement, plutôt que d'y laisser entrer un permanent syndical. Une grève largement soutenue et très longue, en vue d'obtenir le respect de la liberté d'association à SITEL s'est heurtée au pouvoir discrétionnaire du propriétaire de l'entreprise. On peut croire que des raisons économiques ont aussi pesé dans la décision patronale, suicidaire en définitive, j'usqu'aussi bien c'est dans l'exploitation de la force de travail des ouvriers que se trouve la source du profit patronal...

## ACTION PREVENTIVE

Vicieux, le cercle l'est cependant, car bien souvent, le patron pratique le licenciement des « meneurs », en l'occurrence, les délégués syndicaux potentiels. On sait que la législation de 1947 (\*) permet au délégué d'agir au nom des travailleurs, et qu'elle prévoit pour lui une certaine protection : si le délégué est licencié sans faute grave, il a droit à un an de salaire. Il s'agira donc pour les dirigeants d'entreprise soucieux d'éviter chez eux toute activité syndicale, d'agir « préventivement ».

*L.P.P.*, firme de dimension moyenne dans le secteur de la distribution de papiers peints, tapis, couleurs, paye très mal son personnel. Décidés à s'organiser, quelques travailleurs courageux prennent contact en 1974 avec un permanent syndical, qui estime que la mise sur pied d'une délégation d'entreprise constituerait d'indispensable premier pas. La direction, prévenue par le permanent, donne son accord verbal à l'opération. Le nom du futur délégué est alors communiqué : il est licencié sur l'heure avec indemnité minimum. Le patron allègue qu'il n'a pas donné d'accord, que la protection légale ne peut jouer, etc. Une manifestation de solidarité organisée devant l'entreprise et dans les rues resta sans effet. Le travailleur resta privé de son emploi et trois ans plus tard. *L.P.P.* n'a toujours pas de délégation syndicale. Un procès est en cours...

L'entreprise *L...*, elle aussi de dimension moyenne, est spécialisée dans la vente d'ordinateurs de bureaux. Lorsque les travailleurs commencèrent à s'y organiser, ils prirent contact avec l'organisation syndicale. Comme l'instauration d'une délégation implique un certain nombre de travailleurs affiliés, il fut conseillé de rassembler prudemment des adhésions. Sans doute les « meneurs » manquèrent-ils de prudence; alors qu'ils progressaient, le patron eut vent de leur initiative et le futur délégué fut licencié sur l'heure avec une indemnité. Interpelé par le syndicat, le patron *L.* fit répondre que la protection n'existait qu'à partir de l'instauration de la délégation.

Dans la firme *LDW*, les deux candidats de la *FGTB* (liste des employés) lors des élections de 1975 furent licenciés pour faute grave quelques jours après avoir posé leur candidature comme membres du Conseil d'entreprise et du Comité de sécurité et d'hygiène. Les faits reprochés paraissaient des plus discutables et les motifs invoqués dans un cas n'avaient rien à voir avec l'autre, sinon que la future délégation *FGTB* était ainsi anéantie.

A la *Banque B.*, l'implantation syndicale est toute récente : peu de travailleurs osaient s'affirmer syndiqués. Dans le cadre des élections sociales de 1975, une réunion fut néanmoins organisée un soir dans un café, à l'initiative d'un permanent syndical. Les futurs can-

---

(\*) Accord national des 16 et 17 juin 1947 relatif aux principes généraux des statuts des délégations syndicales. Il faudra attendre 1971 pour qu'une Convention Collective Interprofessionnelle sur les délégations syndicales soit conclue. Cette convention cadre implique une convention de secteur conclue en commission paritaire pour préciser le statut de la délégation syndicale. Certains secteurs n'en ont toujours pas comme le commerce de détail indépendant.

didats pouvaient donner leur nom. C'est ce que fit C.A. Le lendemain, elle était licenciée. Un procès est en cours...

L'entreprise E.D. fabrique des encres d'imprimerie, ce qui comporte des dangers d'émanations insalubres et même d'explosions. L'organisation d'un comité de sécurité et d'hygiène y est d'autant plus importante. Des volontaires communiquent leur nom à l'organisation syndicale. Parmi eux, M... qui fut appelé chez le patron et licencié sur l'heure. La protection prévue par la loi ne jouait pas, selon le patron, parce que M. n'était pas officiellement candidat. En tout état de cause, lors des élections, il n'était plus dans l'entreprise. Peut-être le patron avait-il tenu à « faire un exemple » pour stimuler l'esprit démocratique ?

## **LES DROITS PATRONAUX**

Ces procédés, bien plus courants qu'on ne l'imagine, visent à empêcher une organisation de se structurer à l'entreprise. Ce sont autant de purges patronales, qui violent la liberté d'association par le biais du droit qu'a tout chef d'entreprise de priver un travailleur de son emploi. Particulièrement en période de crise, ce droit est appliqué sans que cela ne soulève beaucoup de poussière : un chômeur de plus, quand il y en a environ 300.000...

On le voit : le combat pour la liberté d'association est loin d'être achevé. Si elle est bel et bien née en 1789, avec un contenu de classe très précis et une « universalité » très limitée, les luttes de la classe ouvrière ont conféré à ce droit de l'homme un nouveau contenu, une portée infiniment plus large. En raison de la propriété privée des moyens de production, fondement économique de la société capitaliste, le patronat conserve des moyens de freiner la longue marche des travailleurs vers la conquête de tous les droits de l'homme, de limiter la portée de fait des droits déjà acquis. La société socialiste que nous voulons édifier dans notre pays entend engranger les droits et libertés conquis par la bourgeoisie montante, élargis par la classe ouvrière, et enrichir ces droits et libertés auxquels nous ne saurions renoncer de droits nouveaux, que seule rend possible l'appropriation collective des moyens de production et d'échange.

## En cause : « Belgique, pays en voie de sous-développement »

Les Cahiers marxistes ont invité un certain nombre d'économistes à venir discuter du livre « Belgique, pays en voie de sous-développement », publié par le Groupe d'Economie marxiste (GEM), avec les auteurs de ce livre. (\*)

Se sont ainsi retrouvés autour du micro des Cahiers huit spécialistes des problèmes de l'économie, qui tous utilisent, à des titres divers, les outils de l'analyse marxiste.

D'une part :

- Ludo Cuyvers
- Michel De Vroey
- Pierre Joye
- Jean-Philippe Peemans

et d'autre part, co-auteurs de « Belgique, pays en voie de sous-développement » :

- Michel Allé
- Claudine Cyprès
- Jean-Louis Mazy
- Jacky Nagels.

L'échange de vues s'est déroulé en deux temps : le 2 novembre, il a porté sur l'ensemble de l'étude, chacun des invités formulant des critiques d'ordre global, tandis que le 21 novembre, le dialogue portait très précisément sur le dernier chapitre de « Belgique, pays en voie de sous-développement », celui qui définit les grandes lignes d'une restructuration démocratique de l'économie belge.

---

(\*) « Belgique : pays en voie de sous-développement », par le Groupe d'Economie marxiste - Edité par la S.A. « Du monde entier », sous l'égide de la Fondation Joseph Jacquemotte - 150 pages - 200 FB.

## I. UN TOUR D'HORIZON GLOBAL

**C. Cyprès.** — Les deux objectifs poursuivis en écrivant ce bouquin, c'est d'abord lancer un cri d'alarme face à la restructuration qui est en train d'être mise en place par le pouvoir ; c'est ensuite proposer une option différente. Pour atteindre ces objectifs, on a eu deux soucis. D'une part, rester centrés sur la Belgique, d'autre part rester assez simples dans notre explication pour être accessible à un public non spécialisé. Cela me paraît devoir être précisé d'entrée de jeu.

**M. De Vroey.** — Je voudrais vous faire part d'une impression générale, sans doute subjective, mais qui aura peut-être le mérite de lancer le débat. Par rapport au projet global du GEM, dont « Belgique, pays en voie de sous-développement » est un préambule, j'ai ressenti une certaine frustration. Je perçois une ambiguïté dans le bouquin, dans la mesure où les références aux théories marxistes sont plus implicites qu'explicites. J'aurais pour ma part voulu voir cette référence beaucoup plus développée — et peut-être est-ce ce que vous proposez de faire dans vos travaux ultérieurs. Les questions que je me pose, c'est la place de ce bouquin qualifié par Claudine de « cri d'alarme » par rapport au projet collectif des recherches ; c'est aussi, en fonction du public auquel s'adresse le GEM, comment vous envisagez certains approfondissements.

**C. Cyprès.** — C'est précisément parce qu'on a voulu s'adresser à un public large, et en même temps fournir une explication cohérente, que la référence à la théorie marxiste n'est pas soulignée. Cela me gêne moins que si tu avais dit que l'analyse n'est pas marxiste...

**J.L. Mazy.** — Qu'on le veuille ou non, il y a dans le vocabulaire marxiste une certaine rhétorique qui est d'un accès difficile. Le livre voulait au départ poser une série de questions, qu'il souhaite rendre très perceptibles dans divers milieux sociaux, et tout particulièrement parmi les militants syndicaux. Pour le reste, c'est avant tout une introduction : dans un délai très rapproché, un fascicule sera consacré aux problèmes de la monopolisation de l'économie. Ce sera une étude plus théorique. Mais je pose à mon tour une question à Michel De Vroey. Ne crois-tu pas qu'on se coupe de toute une série de gens qui, politiquement ont un impact sur la vie de tous les jours, qu'on s'isole des agents auxquels on veut s'adresser si on s'astreint à une terminologie rigoureuse, scientifique ? Il est difficile d'équilibrer les deux préoccupations.

**J. Nagels.** — Sur ce point, je puis ajouter deux choses. En premier lieu, on a voulu rompre avec un certain « jargon de béton » qui ne passe pas la rampe. Cela ne signifie en aucune manière faire des concessions sur des principes théoriques. Deuxième chose : le GEM prépare une étude fouillée et aussi scientifique que possible sur l'histoire économique de la Belgique depuis la première guerre mondiale jusqu'à aujourd'hui. Cette étude ne pourra voir le jour que dans deux ou trois ans. Les membres du GEM ont tous une activité professionnelle qui les absorbe pendant la journée. Mais, d'ores et déjà, la publication de « Belgique ... » nous facilite une série de contacts. On commence à avoir un petit pignon sur rue, ce qui aidera à mener de façon plus rigoureuse l'étude sur le capitalisme monopoliste d'Etat en Belgique.

**M. De Vroey.** — Je reviens un instant en arrière, si vous le permettez, pour mieux me faire comprendre. Vous dites quelque part que la valeur de la force de travail a augmenté. C'est une affirmation qui ne me paraît pas évidente. Elle renvoie à une problématique sous-jacente sur l'accroissement de la productivité et l'accroissement du salaires réel. En effet, si celui-ci, tout en augmentant, s'accroît moins rapidement que la productivité moyenne du travail, il y a baisse de la valeur de la force de travail. Je pense donc que, d'une part, il n'y a pas assez de fondement théorique, et que, d'autre part, les affirmations théoriques avancées ne sont pas aussi évidentes que ça.

**M. Allé.** — On peut aussi se demander si dans un livre comme celui-ci, il faut ouvrir la discussion sur la notion de valeur de la force de travail. Cela a certes sa raison d'être dans le cadre de la recherche scientifique ; pas ici, me semble-t-il.

*Ce ne sont pas les seuls facteurs*

**J.P. Peemans.** — Je suis pour ma part d'accord avec l'idée qu'il faut bannir un langage ésotérique dans un ouvrage qui veut surtout sensibiliser un large public à un projet alternatif. Il y a une chose cependant à laquelle une analyse marxiste ne peut renoncer, c'est de saisir le mouvement concret de l'histoire, ses tendances principales et ses contradictions. Le livre aborde la période 50-77 et donc les problèmes cruciaux de l'inflation et de l'emploi. Il me semble qu'une analyse marxiste se doit de voir pourquoi, justement dans les années '70, apparaissent simultanément dans les pays capitalistes avancés et le chômage et l'inflation, alors que dans les années 50-70 l'un et l'autre étaient modérés. Cet éclatement de l'inflation et du chômage est le fruit de contradictions liées au type de progrès, apparemment extraordinaires, que le capitalisme a enregistrés entre 50 et 70. Eh bien ! là je suis resté sur ma faim. Je ne vois pas d'analyse dialectique de cet éclatement. Ce que je vois, c'est une énumération d'une série de facteurs — et je suis d'accord avec cette énumération. Mais, une fois encore, il manque une perception des liens entre ce couple inflation/chômage et le développement capitaliste antérieur. Cela ne m'empêche pas d'être largement d'accord avec les deux derniers chapitres.

**P. Joye.** — Jacky Nagels nous a dit qu'un des buts du livre c'est d'être intelligible et d'éviter le langage de bois. Si une grosse partie de l'ouvrage répond à ce but, il reste encore trop de jargon à mon avis, et notamment dans le deuxième chapitre. Vous savez que je suis allergique à la formule « capitalisme monopoliste d'Etat », formule incompréhensible pour le commun des mortels, et qu'on n'améliore pas en le remplaçant par le sigle CME. La formule est utilisée par un certain nombre de partis communistes et par certains militants d'autre partis communistes, mais uniquement par des communistes. Je préfère pour ma part recourir à un vocabulaire moins « intérieur » et aussi moins confus. Car mon allergie n'est pas seulement philologique. Le terme a certes été utilisé par Lénine lors de la cartellisation obligatoire de l'industrie allemande pendant la première guerre mondiale. L'ennui, c'est que la formule a été reprise par la suite avec des acceptions très différentes. A l'époque de Staline, elle impliquait la subordination pure et simple de l'Etat aux monopoles. Par la suite, on a parlé de « fusion » — puis de « réunion », ce qui est déjà différent — de l'Etat et des monopoles en un « mécanisme unique ». Même ainsi, la notion est équivoque parce que ce « mécanisme unique » réunit des entités de nature différente. Les monopoles constituent, même s'il peut y avoir des divergences d'intérêts entre eux, une fraction assez homogène de la classe capitaliste. L'Etat, par contre, est la condensation matérielle d'un rapport de forces dans la société ; il est traversé par les contradictions de classe qui traversent la société, contradictions que le livre du GEM signale du reste. Peut-on dès lors parler de mécanisme unique ? L'Etat d'aujourd'hui n'est plus celui de Marx et de Lénine.

A la rigueur, on peut admettre que la notion de CME désigne une certaine phase du développement du capitalisme. Mais, dans ce cas, il me paraît inexact de définir la crise actuelle comme une crise du capitalisme monopoliste d'Etat. La crise actuelle n'est pas la crise d'une phase du capitalisme, c'est la crise du système capitaliste en tant que tel, une crise générale, économique mais aussi sociale, politique, morale, culturelle, du capitalisme.

**C. Cyrès.** — Le bouquin parle aussi de crise générale du capitalisme.

**P. Joye.** — Oui, mais en situant son début en 1917. Or si la révolution d'Octobre a certainement « ébranlé le monde » en montrant que les travailleurs pouvaient prendre le pouvoir et se débarrasser des capitalistes, elle n'a pas ébranlé, à ce moment tout au moins, le système économique capitaliste mondial. Or c'est dans un sens strictement économique qu'il a pendant longtemps été question de « crise générale du capitalisme » par les auteurs soviétiques surtout. Chaque fois que survenait une récession conjoncturelle, on l'expliquait par « l'aggravation de la crise générale du capitalisme », quitte à ne plus en parler quand la conjoncture se redressait et en recommençant lors de la récession suivante. Cette évocation systématique d'une « crise générale » qui s'approfondissait sans cesse enlevait toute signification

*Si : tentative pour synchronisation du dev. à l'éch. mondial*

au concept même de crise. C'est parce qu'elle a trop souvent été utilisée pour ne rien expliquer que je n'aime pas la notion de « crise générale » tout au moins quand on la fait remonter à 1917 et qu'on lui donne un sens surtout économique. Car aujourd'hui nous nous trouvons précisément en présence d'une crise qui est vraiment générale, économique, sociale, politique, morale, culturelle, ce qui est nouveau.

A ce propos, puisqu'il est question dans ce chapitre de la compétition entre les deux systèmes, l'image qu'on y donne des économies socialistes me paraît un peu trop idyllique. Affirmer que, depuis les réformes économiques de 1965, on y assiste à des rythmes plus rapides de croissance et à une nette augmentation de la productivité est pour le moins discutable. On constate plutôt un ralentissement des rythmes de progression.

Tout cela dit, mon impression globale du livre du GEM est très positive. D'abord parce qu'il a le mérite d'exister. Et aussi parce qu'en dépit de quelques relents de « jargon », c'est dans un style alerte qu'il s'efforce d'exposer des problèmes assez complexes sans tomber dans une schématisation excessive.

**L. Cuyvers.** — Il y a d'excellentes choses dans ce bouquin et on n'a pas le temps de les énumérer. Je me bornerai à formuler une critique à propos de la baisse tendancielle du taux de profit dans la crise actuelle. On invoque diverses raisons à la crise et notamment la saturation d'une certaine demande, la suraccumulation du capital et une hausse de la composition organique du capital. Il me semble qu'on confond ici analyse à long terme et théorie conjoncturelle. Vous dites que le taux de profit est monté de 1955 à 1969, puis qu'il a baissé jusqu'en 1971. Il est dommage, soit dit en passant, que vous n'ayez pas développé cette dernière partie. Vous liez cette évolution à la théorie de Marx sur la baisse tendancielle. Mais ne doit-elle pas être analysée en liaison avec la conjoncture et comme un résultat de la suraccumulation de la période précédente ? Je me demande quelle importance on doit accorder à la théorie de Marx sur la baisse du taux de profit dans une analyse à long terme du capitalisme monopoliste. Les facteurs qui, à long terme, pèsent sur le taux de profit sont une baisse de la part du profit dans le revenu national et une hausse du rapport capital/output. Or ces facteurs ne jouent que partiellement dans les conditions monopolistes : une baisse de la part du profit dans le revenu national par exemple sera neutralisée par des hausses de prix, et une hausse sera combattue par le mouvement ouvrier. Par ailleurs, le progrès technique dans le capitalisme de monopoles utilise moins de capital que naguère, parce que le stimulant à des surprofits temporaires liés à de nouvelles techniques est affaibli et que s'accroît l'importance relative d'innovations nécessitant peu de capital.

**C. Cyprés.** — Je réponds à Ludo Cuyvers. D'abord, il ne me semble pas que nous ayons confondu l'analyse de la crise conjoncturelle et celle de la crise structurelle. Nous avons écrit qu'en 1974-76, la crise structurelle du CME caractérisée principalement par la suraccumulation du capital et dès lors par la nécessité de le défavoriser, a été aggravée par une crise conjoncturelle, cyclique, synchronisée sur le plan international. Les effets de l'une ont bien sûr amplifié les effets de l'autre. Mais quand tu dis que nous n'avons pas développé l'explication de la hausse du taux de profit de 55 à 69 et ensuite sa baisse, je ne te suis plus du tout. Les deux premiers chapitres s'attachent en effet essentiellement à mettre en évidence les éléments qui ont permis pendant vingt ans au taux de profit de ne pas diminuer. Et je ne pense pas du tout que ce soient des facteurs conjoncturels qui expliquent la baisse du taux de profit mais bien des éléments structurels et contradictoires, des éléments qui constituèrent aussi les fondements même de la croissance. L'analyse a donc été menée en liaison directe avec les conditions de la suraccumulation de la période précédente. C'est pourquoi même si de 55 à 69 les hausses de prix des secteurs monopolisés ont permis de relever leur taux de profit, la propagation de l'inflation aux autres secteurs a accru la tendance à la baisse du taux de profit moyen en soutenant le rythme de l'accumulation. Quant à l'effet du progrès technique sur le taux

à démontre

de profit, ce que tu dis est repris dans le livre sous forme de l'analyse des effets du progrès technique de rationalisation. Encore qu'en termes de prix la composition organique du capital hausse plus vite qu'en termes physiques car ce sont surtout les monopoles, pratiquant donc des prix élevés, qui produisent les moyens de travail. J'enchaînerai en répondant brièvement à Pierre. C'est vrai que la notion de capitalisme monopoliste d'Etat a été une notion confuse. Il me semble néanmoins qu'en lui donnant aujourd'hui un contenu précis, elle peut aider à pousser l'analyse plus loin.

**M. Allé.** — J'embraye là-dessus : pour ma part, je rejoins Joye et je crois que la formule « capitalisme monopoliste d'Etat » pourrait être utilement remplacée par une autre. Non pas parce qu'elle n'aurait pas de sens ; je crois que les trois mots disent très exactement ce qu'ils doivent dire. Mais « réservée » aux partis communistes, la formule devrait être abandonnée.

A Jean-Philippe Peemans, je voudrais rappeler que dans les pages 73, et de 76 à 79, les mouvements d'ensemble du capitalisme et ses contradictions sont présentes. Je vois dans l'inflation et le chômage essentiellement deux nouvelles causes, ou la jonction de deux causes qui contrecarrent la loi tendancielle du taux de profit. On a vu dans les sociétés d'Europe occidentale au cours des vingt dernières années un large mouvement d'accumulation du capital, qui se traduit à la fin des années 60 par une suraccumulation et simultanément par un mouvement de monopolisation. Vers la fin des années 60, une chute de l'accumulation, une chute de croissance et à ce moment l'amorce d'un mouvement de baisse du taux de profit. En même temps apparaissent des conflits de répartition, tant au niveau intérieur qu'au niveau mondial. L'amorce de la chute du taux de profit nécessite une restructuration de l'économie pour pouvoir entamer une nouvelle phase de l'accumulation. Je crois que dans cette dynamique, l'inflation et le chômage sont simplement une réponse contemporaine au problème de la baisse du profit. Voilà mon interprétation — ce n'est pas explicitement celle du GEM — mais elle se trouve en filigrane dans le bouquin.

**J.L. Mazy.** — Un mot encore à ce propos. Le bouquin parle longuement du problème des investissements étrangers ; il englobe ainsi dans son analyse des éléments « extérieurs ». Les investissements étrangers venus vers 65 ont donné au capitalisme belge l'impression de connaître un nouvel essor, mais ils ne faisaient que s'ajouter à des investissements belges purement défensifs. Le livre insiste sur le fait qu'à partir du moment où les capitaux étrangers se sont retirés de Belgique la profondeur de la crise est apparue plus clairement.

**P. Joye.** — Ces retraits ont été dérisoires.

**J.L. Mazy.** — Le livre explique aussi pourquoi les investissements défensifs ont eu un poids négatif sur l'emploi et ont pesé sur les salaires réels. Dans cette mesure, il me semble qu'un effort a été fourni dans le bouquin pour montrer la liaison dialectique réclamée par Peemans.

**M. Allé.** — Peut-être est-ce un détail, mais je tiens à dire que Pierre a raison quand il affirme que les retraits d'investissements étrangers ont été dérisoires. Il faut examiner les faits, et se garder de tomber dans les pièges de la propagande du pouvoir. X *deus.*

**M. De Vroey.** — Je suis assez d'accord avec ce qu'a dit Michel Allé. Mais il y a une articulation dans le bouquin entre deux aspects — mise en valeur du capital d'une part et monopolisation d'autre part — où l'accent est différent dans votre interprétation et dans la mienne. Je m'explique. Vous mettez l'accent sur les problèmes liés à l'existence des monopoles. Personnellement, je soulignerais plus les conditions de valorisation du capital, soit par la plus-value absolue, soit par la plus-value relative. Dans la mesure où les salaires réels se sont accrus moins que la productivité, il y a eu création de plus-value relative. Par ailleurs, l'instauration de l'organisation scientifique

↳ accumulation.

! ou en relation avec la productivité?

du travail a fait en sorte que l'utilisation de l'enveloppe-temps de la durée du travail officielle a été plus efficace. Pour une durée globale qui n'a pas beaucoup diminué, il y a une très nette augmentation du temps de travail réel à l'intérieur de la journée. Ceci est aussi un facteur de hausse du taux de plus-value.

J'en arrive maintenant au couple chômage/inflation. A propos de l'inflation, je suis tout à fait d'accord avec ce que vous écrivez page 78 — politique de dépréciation accélérée des grandes entreprises, recours au crédit, etc. Cela lie très fort inflation et monopolisation. Mais quand vous dites que la monopolisation croissante est aussi au centre du chômage, je ne vous suis plus. Le lien n'est pas clair, dans la mesure où le chômage résulte de l'insuffisante reconstitution du taux de profit. A partir de là, on peut selon l'optique et l'accent que l'on met sur l'un ou l'autre aspect, crier (comme vous) « Haro sur les monopoles », ou plutôt (comme moi) « Attention aux conditions de la mise en valeur du capital et de la création de plus-value. »

*De quels phénomènes ?*

**P. Joye.** — De Vroey vient d'attirer l'attention sur un point qui me paraît fondamental pour expliquer le capitalisme actuel : l'augmentation de la plus-value relative. Marx avait déjà fait remarquer que c'est quand le capitalisme arrive à ce stade de son développement qu'il acquiert ses traits **spécifiques** — que c'est seulement quand les forces productives atteignent un développement qui permet de donner la primauté à la plus-value **relative** que le capitalisme prend un caractère qui le distingue de tous les régimes d'exploitation antérieurs. Je crois également que la baisse tendancielle du taux de profit est combattue par l'accroissement très rapide de la productivité — avec, comme contre-poids, l'accroissement du chômage. A propos de la conjonction chômage/inflation, je voudrais mettre en garde contre tout simplisme. Les deux phénomènes ne sont pas forcément liés. Là aussi on risque de tomber dans un piège : le pouvoir professe, pour des raisons politiques qui lui sont propres, qu'il faut choisir entre la lutte contre le chômage ou celle contre l'inflation. C'est évidemment mal poser le problème.

Par ailleurs, je voudrais rapidement indiquer le danger de présenter tous les phénomènes économiques comme résultant d'un sombre complot de la bourgeoisie. A mon sens, le chômage — dans les proportions atteintes actuellement et avec toutes les conséquences qu'il a — gêne la bourgeoisie et menace les fondements du régime.

**J.P. Peemans.** — Vos réponses ne me satisfont pas entièrement et je reviens en arrière. Votre chapitre I se réfère expressément aux fonctions (différentes) exercées par le progrès d'expansion et par le progrès technique de rationalisation. Cela me paraît très important ; cette idée peut au moins sous-tendre la dialectique du mouvement d'accumulation à l'échelle du monde occidental. Mais elle est vite abandonnée comme instrument d'analyse. Pourquoi ces éléments ont-ils disparu du jeu à la fin des années 60 et au début des années 70 ? Ce n'est pas sans importance pour comprendre la situation concrète de la Belgique actuelle et pour déterminer si elle se situe ou non parmi les pays capitalistes qui vont se tirer d'affaires.

Nous sommes tous d'accord que l'élément important dans les années 50 et au début des années 60, c'est l'hégémonie américaine. Le type d'accumulation que connaissent les Etats-Unis à cette époque est entièrement soutenu par le progrès technique. Et les oligopoles (je préfère cela à monopoles) sont les vecteurs de la mise en valeur du progrès technique d'expansion comme du progrès technique de rationalisation. Jusqu'au milieu des années 60, l'accumulation aux Etats-Unis sera ainsi alimentée par un flux d'inventions. Mais ce type de développement va bientôt produire ses contradictions, notamment sous forme de retombées sociales. L'Etat fédéral ne peut les résoudre qu'en accroissant de manière extraordinaire ses dépenses sociales. Il y a là une source de pressions inflationnistes, accentuées par le poids des dépenses militaires. Vers 65, on observe le ralentissement, puis l'arrêt des grandes inventions en matière d'aéronautique, informatique, télécommunications, etc.). On entre dans une phase de diffusion des inventions et les progrès de rationalisation deviennent très importants. Les oligopoles vont attacher une importance croissante aux marchés extérieurs. Ils s'inté-

ressent à notre pays parce que nous offrons aux investisseurs des conditions alléchantes de réalisation de la plus-value. Aux Etats-Unis mêmes, le taux de profit baisse et l'endettement des entreprises se développe, créant encore un facteur d'inflation.

Dans le temps que l'inflation se développe ainsi aux Etats-Unis, le capital en Europe bénéficie de la tentative américaine de transfert de la rente d'invention ; l'expansion continue et on ne voit pas apparaître, initialement du moins, la hausse des salaires dans la valeur ajoutée. A partir de 69, cela va changer chez nous. L'américanisation des conditions de production et des conditions de travail va d'ailleurs produire une série de conflits sociaux qui auront des effets négatifs sur les conditions de l'accumulation. Dès lors, le capital américain commence à attacher une grande importance aux pays de la périphérie : c'est le début de ce qu'on appelle la nouvelle division internationale du travail.

La crise monétaire de 1971, liée à cette nouvelle division internationale du travail, traduit la fin d'une convergence quasi parfaite entre l'Etat et le capital US. A partir de 71, une série de mesures aux Etats-Unis ont pour objectif de déporter vers les autres pays développés les effets négatifs du redéploiement des oligopoles. En même temps, diverses mesures aboutissent à rétablir une plus grande discipline du travail et des salaires aux USA. Si bien que les conditions de l'accumulation sont nettement améliorées, mais elle dépendra cette fois des progrès de rationalisation et de l'inflation. La consommation privée est soutenue par le crédit et connaît un fabuleux essor. La poussée inflationniste va refluer bientôt des USA vers l'Europe. Et la rationalisation se prolongeant et s'élargissant, le chômage lui aussi s'amplifie. Nous vivons en plein cette concurrence et cette restructuration. Mettre le doigt sur cette mécanique n'est donc pas oiseux : la situation actuelle de la Belgique s'en trouve, je crois, éclairée.

**J. Nagels.** — J'ai un certain nombre de choses à dire et je vais commencer par l'exposé de Peemans. En gros, je souscris à son analyse des contradictions internes du capitalisme américain et des incidences de celles-ci sur l'Europe. C'est dans notre troisième bouquin « **L'Europe se désunit** » que ce type d'analyse trouvera sa place. Mais nous n'avons pas ignoré ces contradictions. Nous avons fait état de la resynchronisation des cycles en 1971 (Etats-Unis, Europe, Japon). Nous avons indiqué que le facteur « deuxième guerre mondiale », le facteur « décolonisation » et aussi la création d'une Europe centrale socialiste, qui représentait d'une certaine manière la perte de la « périphérie » du grand capital européen, ont défavorisé la grande bourgeoisie européenne par rapport à la grande bourgeoisie américaine dans les années qui suivirent la deuxième guerre mondiale.

Le problème de la terminologie maintenant. Il a deux aspects. Sur l'aspect formel « capitalisme monopoliste d'Etat », si on trouve une formule plus brève et plus précise, je suis d'accord. Mais je l'attends. Et la polémique sur la forme est en définitive secondaire. En ce qui concerne le fond, Pierre a eu raison de rappeler le passé, les péripéties diverses, le fait que seuls les communistes utilisent le terme. Mais tout cela est accessoire en regard de la rigueur scientifique. Je suis un défenseur résolu de la formule, qui dit ce qu'elle doit dire et que nous expliquons clairement.

Parler de crise du capitalisme monopoliste d'Etat est quelque chose de nouveau par rapport à ce que tu dis, Pierre, sur la crise générale du capitalisme. On est évidemment d'accord sur le caractère général, global de la crise. Bien sûr, il y a interaction entre crise générale du capitalisme et crise du CME. Le mode de production capitaliste est en crise depuis l'apparition, en 17, d'un mode de production supérieur. C'est à mes yeux aussi important que l'émergence du capitalisme en Angleterre comme élément de destruction du mode de production féodale dans le reste de l'Europe. Quant à la crise du CME, comme phase ultime du capitalisme, je considère qu'il est important d'expliquer — nous avons essayé de le faire — comment joue dans cette crise le fameux mécanisme unique. Ce mécanisme, c'est la liaison de plus en plus étroite, mais liaison contradictoire et dialectique, entre l'Etat et les monopoles. D'accord avec toi, Pierre, que l'Etat ne se réduit pas à un

→ n'a pas  
un pêche  
immigratoire  
massive.

Instrument au service de la bourgeoisie monopoliste. Mais la complexité de l'articulation « Etat - grande bourgeoisie » ne l'empêche pas de jouer le rôle de levier pour contrecarrer la baisse tendancielle du taux de profit, le rôle de levier dans l'inflation, dans le chômage et dans toute la vie économique. Ce mécanisme unique a une importance énorme pour l'étape antimonopoliste qui suivra le CME. Levier aujourd'hui pour le grand capital, l'Etat peut devenir un levier puissant dans les mains des forces progressistes. Et c'est pour cela que cette analyse théorique est liée par tous ses tissus à la perspective démocratique qu'on propose dans le dernier chapitre. Très normalement, l'analyse théorique débouche sur une perspective sur le plan de la praxis.

## II. LA RESTRUCTURATION DEMOCRATIQUE

**P. Joye.** — Je voudrais formuler trois observations et je commence par la moins importante.

La restructuration démocratique vise notamment dites-vous, à mettre entre les mains des forces progressistes « des leviers indispensables ». C'est fort pertinent. Mais pourquoi mettre sur le même pied les secteurs du crédit et de l'énergie d'une part, et de l'autre, la grande distribution ? Le livre fait même état de la nécessité de contrôler quelque 50.000 divisions-établissements de commerce de gros. Cette ambition et cette lourdeur me laissent très réticent. En effet, dans la première période des nationalisations, il faut avant tout viser à l'efficacité et démontrer l'utilité des nationalisations. Or si les techniques de gestion d'une banque, d'une entreprise d'assurances ou d'une centrale électrique sont bien connues, la gestion d'un grand magasin exige de prendre en compte les goûts de la clientèle et nécessite donc beaucoup de souplesse. Il n'est pas aisé de bien gérer un grand magasin. Si **Inno-BM** fait de gros bénéfices, d'autres se sont cassé les reins — pensons à **La Bourse** de Bruxelles, au **Grand Bazar** de Liège. Même **Sarma** et **Sears** ne vont pas très bien. Je suis d'autant plus réticent que les formes non capitalistes de gestion dans le secteur de la distribution ont donné des résultats décevants, tant dans les pays socialistes, que chez nous par exemple par le biais des coopératives. Pour le surplus, une raison d'ordre politique s'ajoute aux raisons techniques. Il y a — et il y aura longtemps encore — des oppositions d'intérêts entre grandes surfaces et petits détaillants, lesquels peuvent être rangés parmi les alliés potentiels de la classe ouvrière. Il me paraît préférable que l'opposition des détaillants soit dirigée, pendant la première phase antimonopoliste, contre les propriétaires privés de grandes surfaces plutôt que contre les pouvoirs publics.

Ma deuxième observation concerne la dimension régionale de la restructuration démocratique. Certes, le livre en tient compte et dit à ce propos des choses fort justes. Mais une phrase comme ... « l'économie belge, ensemble historiquement constitué et qui le restera même dans l'hypothèse de l'instauration d'institutions fédérales » m'inquiète. Car s'il est vrai que l'économie belge est un ensemble historiquement constitué, le fait régional est vivace et la dynamique de la régionalisation peut être bénéfique à tout le pays si, grâce à un rapport de forces plus favorable dans une région, elle agit comme stimulant pour les autres régions.

Troisième observation enfin, et c'est la plus importante ; elle concerne les étapes. Cent fois d'accord avec la perspective de nationalisation des secteurs-clés de l'économie. Mais pourquoi pas un mot sur les étapes à parcourir pour en arriver là ? C'est une question sur laquelle le parti communiste insiste depuis des années. Je m'étonne qu'alors que « Belgique, pays en voie de sous-développement » fait référence à d'excellents auteurs, cite la Fondation André Renard et le Groupe Bastin/Yerna, il ne cite pas le rapport de Louis Van Geyt au 22<sup>e</sup> congrès du PCB qui dit à cet égard des choses importantes. Bien entendu, on peut critiquer le point de vue du PCB. Il me semble cependant que ne rien dire sur les étapes est assez surprenant.

**L. Cuyvers.** — J'ai pour ma part deux remarques à formuler. La première concerne le prodigieux développement du secteur des banques et des assurances. Ce développement n'est évidemment pas fortuit ; il a été voulu

par les holdings et il est lié à une diminution du volume des investissements par exemple dans la sidérurgie. On se trouve en présence d'un secteur tertiaire à suraccumulation de capital. Je regrette que rien ne soit dit dans le dernier chapitre sur la nécessité de redimensionner ce secteur, de lui donner les proportions raisonnables dans l'ensemble de l'économie. Ma deuxième observation porte sur le rôle de la CEE. Je trouve étonnant qu'il n'en soit pas question, et qu'on trouve même dans le bouquin des traces d'un certain protectionnisme. Quelle sera l'attitude de la Belgique envers la communauté européenne dans la perspective d'une restructuration démocratique ?

Je m'en tiendrai à ces deux points à cette phase de notre échange de vues.

**M. De Vroey.** — Je rejoindrai et Joye et Cuyvers sur certains de leurs propos. En effet, l'absence d'un échéancier, soulignée par Pierre, me gêne moi aussi. On définit ce que devrait réaliser un gouvernement d'union de la gauche, sans aborder les moyens, les étapes pour en arriver là. Cela me paraît une lacune.

D'autre part, l'idée, fût-elle implicite, que la Belgique constitue une unité d'analyse autonome dans laquelle on peut développer une politique économique autonome, me paraît, comme à Cuyvers, devoir être mise en cause. Cela dit, deux autres aspects ont retenu mon attention.

C'est d'abord la place accordée à l'efficacité. Il me semble que l'argument se situe volontiers sur le terrain de l'efficacité. On dit (en substance) que l'économie capitaliste est déficiente et que la planification démocratique sera plus efficace. Personnellement, je me demande si c'est le véritable terrain de lutte et s'il ne faut pas le déborder. En mettant davantage l'accent dans l'analyse sur la monopolisation que sur la valorisation du capital, on déplace à mon sens l'enjeu des nationalisations. Pour moi, cet enjeu c'est l'abolition de la condition salariale, le dépassement du règne de la marchandise...

**P. Joye.** — Ce coup-ci, tu brûles les étapes !

**M. De Vroey.** — Le critère principal de la critique du capitalisme doit être non pas tant son inefficacité, relative d'ailleurs, que le fait qu'il est fondé sur l'exploitation.

**J.L. Mazy.** — On a parlé d'étapes, d'échéancier. Il me semble qu'on touche ici à une des limites du GEM.

Aborder l'alternative politique, c'est s'éloigner de l'analyse économique. Dans un groupe hétérogène comme le GEM — où communistes et non-communistes collaborent — il ne peut y avoir unanimité sur les étapes que dans des termes très généraux. Il serait hasardeux pour nous de préciser notre projet de transition au socialisme. Et je m'en console en voyant les difficultés de l'Union de la gauche en France...

**J.P. Peemans.** — Ce que j'ai à dire n'est pas en divorce avec le livre mais vise à aller sur certains points plus loin, et plus nettement. J'en évoquerai deux : les rapports entre secteur nationalisé et PME, et le rôle du secteur public comme générateur de surplus économique. Ils sont d'ailleurs liés.

Le livre professe qu'il faut soutenir les PME, un peu comme s'il y avait un front populaire unique contre les monopoles. Je suis très sceptique devant la thèse de l'allié potentiel. Je crois qu'il y a là toute une mythologie, qu'on retrouve ailleurs que chez vous. Implicitement, il faut protéger les PME pour protéger l'emploi. Or, c'est un des drames de la Belgique que le saupoudrage « tous azimuts » de la petite et moyenne entreprise. A mon sens, il faut être clair et dire que dans une première étape on laissera les PME se développer, et tant mieux pour celles qui survivront. Mais il importe d'utiliser les ressources du secteur public en les concentrant au profit du secteur nationalisé — ou, à côté de lui, au profit d'entreprises créées par exemple par des communes, et qui auraient avec le secteur nationalisé des rapports organiques. C'est ainsi qu'on pourra aider à l'émergence de nou-

veaux rapports sociaux. Nous savons, une série d'expériences l'ont montré, que les travailleurs ont la capacité de prendre en charge leur entreprise. Il faut utiliser ce potentiel de démocratie — sans tomber dans l'illusion autogestionnaire. Il y a là, à mon sens, un terrain très concret à ne pas négliger.

Deuxième point : je voudrais que soit plus explicite le rôle à confier au secteur public comme générateur de surplus économique. Il faut voir quelles sont les filières d'innovation dans un pays comme le nôtre, et définir concrètement une politique de l'invention dans le secteur public. Ce dernier doit non seulement créer du surplus, mais être de surcroît un secteur qui transforme les relations entre cadres et ouvriers autour des nouvelles cellules d'invention. Exemple : nous avons de très bons cadres dans le domaine du matériel de transport en commun. C'est un élément important pour le secteur public. C'est aussi sur ce secteur que va reposer le transfert, le développement de nouvelles formes de consommation. Car il importe de privilégier la consommation sociale plutôt que la consommation individuelle.

**M. Allé.** — Je vais essayer de répondre à diverses observations.

Celle de Cuyvers d'abord, à propos d'un nécessaire redimensionnement du secteur banques-assurances. Je suis d'accord avec son analyse ; je crois comme lui que ce secteur, que j'appellerais « tertiaire bureaucratique », est un secteur relais de l'accumulation. Il faut effectivement réduire son importance afin de retransférer une partie de l'accumulation vers des secteurs plus productifs de valeurs d'usage.

A propos des PME, je ne suis d'accord ni avec Joye, ni avec Peemans. Il y a peut-être une mythologie des PME, mais on ne peut la détruire qu'en établissant une distinction qui me paraît capitale : d'une part les petites et moyennes entreprises productrices, d'autre part, celles qui s'occupent de distribution. Les premières, souvent de création récente, souvent dirigées par un ancien ouvrier devenu patron (je pense en particulier à la construction) permettent une ébauche de nouvelles relations de travail. A mon sens, le « patron musclé d'origine ouvrière » relève précisément de la mythologie. Qu'on regarde le niveau des salaires : il est plus bas dans les secteurs faiblement concentrés, mais il n'est pas forcément plus bas dans les petites entreprises de construction...

**P. Joye.** — C'est là qu'il y a le plus de travail « en noir ». Il ne faut donc pas trop se fier aux statistiques salariales de ce secteur.

**M. Allé.** — Sans doute est-ce une difficulté. L'autre catégorie de PME, celles de la distribution, me paraissent moins utiles et pourraient même être franchement nocives dans la propagation de l'inflation. C'est pourquoi la nationalisation de la grande distribution se justifie à mes yeux même dans une première phase, comme élément d'action sur les prix de détail, comme frein de l'inflation.

J'en viens à l'argument de l'efficiency avancé par De Vroey. Peut-être le livre du GEM reste-t-il trop productiviste, trop économiste. L'enjeu des nationalisations, c'est l'efficiency et l'efficacité, mais c'est aussi les finalités de l'économie, c'est-à-dire tout à la fois la libération du travailleur et celle du consommateur. Les deux pôles comptent !

Quatrième point : la CEE. Le GEM est lui-même relativement divisé au sujet du protectionnisme et au sujet des relations avec la communauté européenne. A mes yeux, le protectionnisme qui est une affaire de rapports de forces, n'est pas à la portée de la Belgique. Dès lors, la coopération européenne sur le plan industriel peut être intéressante, en particulier dans des domaines comme l'électronique, l'informatique, l'aéronautique, secteurs dominés par les USA et pour lesquels la demande va continuer de croître.

Cinquième point : les filières d'innovation. Il me semble que tout ce qui s'est fait de neuf en Belgique pendant les vingt dernières années est le fait, soit du capitalisme international, soit de l'initiative publique.

**J. Nagels.** — A mon tour de tenter de rencontrer les objections et observations qui ont été formulées.

Grandes entreprises de distribution : je ne crois pas que nous mettions

sur le même pied la nationalisation du secteur du crédit et celle de la grande distribution. Toutefois, la nationalisation de la grande distribution se justifie pour les raisons qu'a invoquées Allé. Il s'agit d'exercer un contrôle, non pas bureaucratique, mais économique, sur les prix, en contrôlant la grande distribution qui est chez nous très concentrée, notamment dans le secteur de l'alimentation. L'exemple du Portugal et du Chili a montré le danger politique de la hausse des prix des biens de consommation, d'organisation de pénuries, etc. dans une première phase révolutionnaire. C'est là, le fondement essentiel de notre proposition. Quant aux difficultés invoquées par Pierre sur le plan de la gestion, je n'y crois pas et je connais un peu la question. C'est un type de gestion assez classique. La connaissance et la maîtrise de la demande peuvent se faire avec autant de souplesse dans une entreprise publique que dans une entreprise privée. La gestion d'une entreprise de distribution où on ne transforme pas les marchandises est, en tout état de cause, plus simple que celle d'une entreprise de production où la division interne du travail s'avère beaucoup plus complexe, compte tenu des processus technologiques liés à la transformation des produits. Le rôle de levier économique permettant de peser sur les prix et d'endiguer l'inflation me paraît déterminant.

On a parlé de régionalisation. Il me semble qu'il y a malentendu : nos options régionalistes sont claires. Quand on dit : « seule la dimension régionale permet de prendre pleinement en considération les problèmes de la région », il me semble que c'est dépourvu d'ambiguïté.

Cuyvers suggère de réduire la place relative du secteur banques-assurances. Il a raison. Nous abordons ce problème d'une certaine manière par le biais de la notion de travail utile, et en réclamant la suppression des dépenses parasitaires.

A propos de la CEE, c'est vrai qu'on en parle peu, mais il y a une raison précise à cette lacune : le troisième fascicule de la série annoncée par le GEM s'intitulera « **L'Europe se désunit** ». Nous traiterons les problèmes de la coopération et de l'intégration européennes dans cet ouvrage. Je me borne à indiquer maintenant que le protectionnisme dont il est question dans « Belgique ... », est un protectionnisme provisoire, lié à la restructuration industrielle. J'en viens au problème des étapes, et je rappelle quelques clartés qui figurent dans notre Manifeste : le GEM a choisi son camp, qui est celui de la classe ouvrière et est solidaire des luttes pour l'emploi. Cela dit, il n'appartient pas au GEM de fixer un échéancier d'étapes politiques, mais bien une plate-forme cohérente sur le plan économique. Le GEM n'est pas et ne veut pas se substituer à une organisation politique. C'est vrai que nous n'avons pas cité le rapport de Louis Van Geyt au congrès de Gand. Nous n'avons pas davantage cité d'autres rapports à des congrès politiques. J'ajouterais que nous ne considérons pas cette « limite » comme un carcan. Le GEM est un organisme qui fait des recherches. Il est capital de sauvegarder l'indépendance de la recherche par rapport au politique. De la sauvegarder maintenant et de la sauvegarder dans une société socialiste. L'expérience a en effet montré ce que coûte le non-respect de cette indépendance.

**P. Joye.** — L'indépendance de la recherche, mon cher Jacky, et la libre expression des idées à l'intérieur du parti, tu sais que j'y suis acquis. Si j'ai évoqué l'intérêt du rapport de Louis Van Geyt au congrès de Gand, c'est parce qu'il m'a semblé que les masses auxquelles vous destinez votre livre pouvaient savoir que le PCB avait réfléchi au problème des étapes.

A propos de l'Etat, je suis content que nous soyons d'accord sur son caractère contradictoire. Et c'est juste de dire, comme tu le fais, que l'Etat essentiellement outil de la bourgeoisie, pourrait devenir un levier pour aller vers une société socialiste. Il me semble néanmoins qu'il faut manier cette idée avec prudence : elle peut aboutir en effet à voir dans le socialisme le même type de société que nous connaissons actuellement, mais en la faisant fonctionner au profit de la classe ouvrière. Or, à mon sens, le socialisme c'est bien plus que cela : il implique un **autre** type de fonctionnement, une participation directe et active des masses populaires, la démocratie la plus large dans un esprit autogestionnaire.

**J. Nagels.** — Je reprends le fil de mes idées et je réponds à De Vroey. C'est avec fermeté que je rejette le reproche qu'il nous fait d'avoir donné au livre une optique excessivement productiviste, centrée sur l'efficacité. Oui, nous avons le souci de l'efficacité, mais au-delà de ce souci-là, apparaît celui d'instaurer une autre logique de développement — une logique basée sur la satisfaction des besoins. Le chapitre sur la restructuration démocratique fait une place importante à la nécessité de promouvoir un nouveau modèle de consommation, et l'accent est mis, dans ce cadre, à la satisfaction des besoins collectifs, à la consommation sociale. On rejoint ainsi les observations de Peemans, avec lesquelles je suis entièrement d'accord. Ce souci de donner priorité à la consommation sociale apparaîtra aussi dans le prochain livre du GEM, consacré à la sidérurgie, notamment par des propositions très concrètes en matière de chauffage urbain.

Un mot encore, enfin, sur les petites et moyennes entreprises. Différents soucis nous guident ici. D'abord le fait que dans une économie en transition, les PME permettent une plus grande souplesse que certains mastodontes. On notera à cet égard que dans la plupart des pays socialistes, on critique sur la base de l'expérience une concentration et un gigantisme poussés trop loin. Dans le même ordre d'idées, une étude de la RUCA (Rijks Universitair Centrum Antwerpen) montre que sur le plan des performances, les entreprises moyennes peuvent atteindre de meilleurs résultats que les toutes grosses entreprises. Or le facteur souplesse a son importance dans cette économie de marché qui n'est pas près d'être dépassée, quels que soient les vœux de De Vroey à cet égard !

Deuxième facteur : les PME sont grandes pourvoyeuses d'emplois.

Troisième facteur : elles sont principalement orientées vers le marché intérieur. Enfin, intervient un élément politique. Et là, je note une divergence avec Peemans. De plus en plus « sandwichées » dans le processus de monopolisation, les PME sont objectivement lésées par le capital monopoliste. J'insiste sur l'adverbe : objectivement. Car il est bien évident qu'elles ne sont pas conscientes de cette situation et qu'en règle générale, elles considèrent l'Etat et les syndicats comme leur ennemi principal. Elles n'en sont pas moins des alliés potentiels et comme elles ont encore techniquement de l'avenir, il faut tout faire à notre avis pour leur donner une perspective d'avenir, et ne pas les rejeter dans le camp de l'adversaire. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, qu'il me paraît raisonnable de prévoir une place pour des entreprises agricoles familiales qui peuvent être parfaitement rentables.

**J.L. Mazy.** — Sur le plan politique, je rejoins totalement Nagels à propos des PME. Je souligne néanmoins que l'enjeu est périlleux, car — n'en déplaise à Allé — c'est là qu'on rencontre les patrons les plus réactionnaires. Pour toutes sortes de raisons, la politique de l'emploi est plus ouverte à la négociation dans les grandes entreprises. Mais il est politiquement important que les PME soient du côté des travailleurs.

**M. Allé.** — Sans doute les « petits patrons » sont-ils souvent rétrogrades sur les plans politique et culturel. Je voudrais cependant invoquer une expérience personnelle, qui me paraît intéressante sur le plan du fonctionnement des entreprises. J'ai accompli un long stage à la STIB et un stage plus court dans une petite entreprise privée. Sans généraliser, je tiens à souligner qu'en matière de division du travail, de morcellement de la responsabilité, de répétitivité, de hiérarchie tâtonne, la grande entreprise publique était beaucoup plus passéiste que la petite entreprise privée où j'ai constaté plus de souplesse et trouvé une plus grande zone d'autonomie pour le travailleur.

Je crois que des formes de travail coopératif se trouvent présentes dans certaines petites entreprises industrielles. En tout état de cause, je mets en garde contre des jugements automatiques et à l'emporte-pièce.

**L. Cuyvers.** — Je reviens sur la distinction que tu as faite, Michel Allé, entre PME industrielles et PME de distribution. Les premières sont importantes sur le plan économique, il faut définir avec beaucoup de vigilance notre attitude à leur égard, et veiller à ne pas en faire des ennemis. Les secondes me paraissent davantage des alliés potentiels, mais présentent moins d'intérêt sur le plan économique.

**M. De Vroey.** — Les réponses des uns et des autres sont intéressantes. Je reviens néanmoins sur la problématique de l'efficacité qui, à mon sens, transparaît dans le titre même du livre. D'une certaine manière, le discours que vous tenez pourrait se traduire par « Ressaisissons-nous, car la Belgique est en train de perdre sa place dans le peloton des nations à forte croissance ». L'aile marchante du patronat tient le même langage : le capitalisme doit être restructuré, dit-elle, en investissant dans les secteurs à forte valeur ajoutée, en éliminant les secteurs vieillissants, etc. Peut-être n'est-ce pas très important, mais je suis pour ma part sensible à cet aspect des choses.

**C. Cyprès.** — Si, c'est important dans la mesure où l'économie marxiste c'est d'abord l'économie politique. Mais, Jacky Nagels l'a rappelé et nos conclusions sont claires à cet égard, l'objectif de la restructuration proposée, c'est de changer les rapports de production. Ton souci ne nous est donc pas du tout étranger.

**M. De Vroey.** — Mais que signifie le titre « Belgique, pays en voie de sous-développement » ?, sinon que vous déplorez que la fraction belge du capital n'est pas aussi dynamique que les autres ? Il y a là, pour le moins, une ambiguïté !

**J. Nagels.** — Pour nous, il n'y a aucune ambiguïté : c'est le capitalisme monopoliste d'Etat qui mène la Belgique dans la voie du sous-développement. Les rapports de production actuels sont un frein au développement des forces productives. Nous nous adressons aux travailleurs belges en les invitant à combattre le capital. Où est l'ambiguïté ?

**L. Cuyvers.** — C'est vrai que dans une certaine mesure, le Labour party, au pouvoir en Grande-Bretagne, tient le même discours que vous — mais avec comme conclusion un appel à l'austérité des travailleurs. Mais je me demande si le facteur efficacité ne va pas continuer à jouer, même dans une société socialiste. C'est en définitive dans les secteurs à grande efficacité que l'accumulation est la plus forte, et c'est elle qui permet le financement des autres secteurs. Il faut sans doute voir au-delà, mais l'efficacité n'est pas négligeable.

# Les manuels d'histoire rénovée, essai critique

**Le groupe qui a rédigé cet essai consacrera ses prochaines discussions à un travail plus constructif : définir les objectifs qu'un marxiste voudrait voir poursuivis dans l'enseignement de l'histoire.**

**Une telle ambition ne sera concrétisée qu'après de larges débats.**

**Le texte qui suit entend bien susciter un premier débat.**

Collectif d'histoire et d'études marxistes (CHEMa).

*L'histoire diachronique... doit assurer à chaque étape de la méthode la liaison avec les domaines étudiés précédemment. Ainsi, et contrairement aux apparences, elle donnera aussi sûrement une vision globale de l'histoire tout en menant plus rapidement aux notions d'évolution chronologique et spatiale...*

(Etude du milieu naturel, humain et technique — Programme provisoire — Ministère de l'Education Nationale et de la Culture française — 1973 — p. 43 1er point du paragraphe consacré aux méthodes.)

L'enseignement rénové de l'histoire a fait et fait encore l'objet de nombreuses controverses. Attaqué à droite au nom des sacrosaintes valeurs culturelles bourgeoises (fétichisme de la date et de l'événement), dénaturé et considéré comme simpliste par les milieux universitaires, il fut plutôt bien accueilli par la gauche. Promu, pensé et élaboré avec la participation d'enseignants progressistes, il se présente comme une rupture définitive et radicale d'avec l'histoire des batailles et des « grands de ce monde ». Il ouvre enfin les dossiers de la vie quotidienne, du labeur et des luttes des hom-

mes. Il pense l'histoire en terme de masses et la considère comme un moyen de comprendre le présent.

Du point de vue méthodologique, il se fonde sur une pédagogie participative et concrète. Il fait l'histoire avec les moyens dont elle dispose : textes, images, graphiques, cartes. Le cours, d'exposé qu'il était, se transforme en recherche collective.

Tout cela est bien, très bien même. Mais l'enseignant fraîchement sorti de l'école n'a pas à sa disposition les moyens de ces buts et surtout n'y a pas été préparé : la simple constitution d'un dossier de textes est une entreprise longue et difficile surtout lorsque ceux-ci doivent couvrir toute l'histoire de l'humanité. Il doit, dès lors, se rabattre *nécessairement* sur les manuels.

Remarquons que l'enseignement rénové n'a pas encore fait la critique de « l'outil manuel », bien que certains des promoteurs de la réforme semblent vouloir écarter ce type d'instrument de travail comme générateur de sclérose.

En l'absence de débat clair sur ce sujet, nous voudrions consacrer ces quelques pages à une étude de contenu des manuels rénovés disponibles. Peut-être sera-t-il alors possible de commencer une discussion, non sur le thème : « manuel ou pas manuel », mais bien sur la question : « quel manuel ? ».

## DEUX MANUELS EXAMINES GLOBALEMENT

Un premier fait doit d'abord être établi : il n'existe — pour l'enseignement officiel — de manuel rénové que pour les deux premières années. A croire que le passage du chronologique au diachronique est le seul point fondamental de la rénovation (1). D'autre part, avant de s'engager dans la critique de la seule réalité objective de la rénovation, à savoir les manuels, — il n'est, en effet, pas question pour nous de penser celle-ci en termes de bons ou de mauvais professeurs — il est indispensable de formuler, en tant que progressistes, quelques objectifs prioritaires de l'enseignement de l'histoire. Ceux-ci peuvent se ramener à trois idées : synthèse, évolution, caractère déterminant des conditions matérielles d'une société. Et ceci afin de contrebalancer l'émiettement des problèmes, des époques et des lieux qu'engendre nécessairement la diachronie. Les deux premiers objectifs sont d'ailleurs formulés explicitement par le programme et, d'un simple point de vue pédagogique, il semble évident qu'ils doivent être atteints en fin de cycle, lors de l'étude de « problèmes » tels que « l'homme et l'Etat » ou « l'homme en société ».

Qu'en est-il dans la réalité des manuels ?

Nous avons concentré notre étude sur deux manuels couramment employés dans la seconde année de l'enseignement officiel. Il s'agit de « L'Homme et l'Etat » de F. Hayt (Namur 1971) et de

---

(1) Rappelons en effet que, dans les deux premières années de l'enseignement secondaire, l'histoire est désormais enseignée suivant la méthode diachronique. Celle-ci consiste en l'étude d'un thème ou problème (l'habitat, la nourriture...) au travers des différentes sociétés (archaïque, agricole, industrielle...). La méthode chronologique, quant à elle, s'attache à la succession dans le temps des différentes sociétés étudiées chacune sous tous leurs aspects (tel est du moins l'idéal).

« L'Homme et l'Etat » de F. Dejardin, G. Denouseux, N. Schraenen-Sprokkel (Liège, 1972). Le rapprochement de ces deux ouvrages est utile dans la mesure où le premier est la refonte, selon les exigences du programme, d'anciens manuels traditionnels et le deuxième un manuel conçu par des artisans du programme et de la réforme de l'histoire.

Insistons d'abord sur le fait que notre examen sera global, il ne vise en aucun cas à repérer les petites erreurs historiques qui se glissent nécessairement dans tout manuel. Il y en a ici comme ailleurs, là n'est vraiment pas l'essentiel.

Notre critique se veut aussi constructive ou positive, nous verrons que cela ne fut pas toujours possible. Le grand trait positif de ces manuels est bien entendu leur forme de recueil de documents offrant à l'élève, comme le veut le programme, l'accès aux sources de l'histoire et lui proposant de les interroger plus ou moins librement. Au temps de la belle époque des manuels « directifs » il était rare que l'enfant ait à sa disposition un texte de Lénine ou un texte de Senghor. Il n'arrivait jamais non plus que ces textes, au lieu d'être des illustrations du dogme, servent à l'élaboration de la matière.

Mais, pour que ce genre d'enseignement porte ses fruits, il semble indispensable que les textes soient au moins compréhensibles, qu'ils puissent susciter l'intérêt d'enfants de 13 ans. Ces deux conditions sont loin d'être satisfaites intégralement :

— *Si quelqu'un a tué un homme... (et) ne possède davantage que ce qu'il a déjà donné... il doit pénétrer dans sa maison, ramasser une poignée de terre aux quatre angles, puis il doit se tenir debout sur le seuil... Si le père et les frères ont déjà payé, alors il doit jeter cette terre sur les membres de sa famille, c'est-à-dire sur trois personnes de la lignée maternelle et trois de la lignée paternelle, qui sont les plus proches.*

Pactus Legis Salicae, éd. K.A. Eeckhardt, t. II, Germanen Rechte (2).

Ce texte, soumis à l'examen de la classe, est sensé lui faire découvrir la notion de solidarité du lignage présente dans le droit et la société germanique, l'importance du cérémonial dans l'exécution de la justice à l'époque mérovingienne. Malheureusement, le passage, isolé de son contexte, est très peu clair, grammaticalement, il soulève des questions et, même pour des médiévistes spécialisés, sa signification profonde reste floue.

Autre exemple :

— *Vote d'un budget en Belgique.*

*Le Sénat passe au vote du budget des services du Premier Ministre qui est approuvé par 83 voix contre 42.*

Extrait du journal Le Soir du 27 mars 1969 (3).

Allusion plutôt courte au fonctionnement de notre régime parlementaire : l'idée est de montrer qu'un budget se vote et n'est pas le jouet du bon plaisir d'un ministre. Soit, mais les notions de minorité

(2) Dejardin p. 3 texte 154.

(3) Ibidem p. 15 texte 176A.

et de majorité ne sont pas présentes dans le texte, ni non plus très clairement, ailleurs, dans le manuel.

Dans Hayt, les longs extraits de la loi communale belge, de la loi provinciale belge, de la constitution belge, de la loi électorale de 1919 forment l'essentiel des 25 premières pages de ce très petit fascicule (71 p.) et constituent les 95 % des documents proposés pour l'étude de l'Etat belge !

De quoi dégoûter à tout jamais de l'histoire. De quoi aussi s'imprégner d'une curieuse notion de celle-ci.

## LES EXEMPLES EXOTIQUES

Un autre souci du nouveau programme est de briser le confort de l'occidentalisme qui a régné jusqu'ici sur notre formation. Les manuels rénovés s'intéressent largement à l'Amérique latine, à l'Asie, à l'Afrique, à l'Australie même. L'ennui est que tous les exemples exotiques que l'on emprunte à ces continents figurent uniquement dans le chapitre « Le Tribalisme » ou « L'Etat raciste » (4).

Leur rapport éventuel avec des situations plus proches de nous se fait uniquement sur la base de questions du type :

— *Comparez le rôle du chef dans la France de Louis XIV et chez les peuples négro-africains* (5).

— *Comparez la façon de diriger l'Etat dans la démocratie athénienne et dans un Etat tribal...* (6).

Ce genre de procédé conduit droit à la confusion et ne contribue pas à nous rendre le reste du monde plus familier ni davantage à le respecter; quant à le comprendre, la question ne se pose même pas. Il faut dire que, comme nous l'avons vu plus haut, sur ce plan, l'Etat belge n'est guère mieux loti !

Là est donc le problème : comment satisfaire aux exigences minimales définies au départ et que doit assurer toute « formation historique » progressiste ? Ne peut-on espérer que pour rompre avec la vieille école, on se base enfin, pour expliquer l'Etat, sur les conditions matérielles qui l'ont fait naître et se développer, que l'on explique comment les clivages sociaux sont à sa base et comment, par le biais de ses appareils idéologiques, administratifs et répressifs il contribue à les perpétuer. Il serait utile aussi que l'on montre qu'il est le résultat d'une évolution historique. Or, pour les manuels rénovés, l'Etat n'est rien d'autre qu'une tranche thématique nouvelle dans l'étude de l'histoire. Cette tranche thématique est destinée à apprendre aux enfants ce que sont les grands types d'institutions qui régissent ou ont régi la vie des hommes des origines à nos jours. Le pourquoi ou le comment de ces règles n'est pour ainsi dire jamais abordé (7). Le recours aux matières vues précédemment — l'homme fabrique, l'homme commerce, l'homme vit en société... — est très insuffisant : moins de dix fois dans Dejardin, plus dans Hayt, mais souvent pour des questions très secondaires :

— *Analysez cette gravure et référez-vous pour le costume au problème du vêtement* (8).

---

(4) Notion inventée pour la circonstance et sur les présupposés de laquelle nous pourrions revenir.

(5) Dejardin p. 61.

(6) Ibidem p. 65.

(7) Une fois dans Dejardin à l'occasion d'un texte sumérien.

On cherche en vain dans Dejardin l'allusion aux différences qui pourraient exister entre une société sédentaire et une société nomade et sur quel type d'économie elles reposent. On ne comprendra jamais en parcourant nos manuels comment est né un Etat raciste ou un Etat fasciste et quel genre de relation il peut y avoir entre ceux-ci et l'Etat démocratique basé sur la déclaration des droits de l'homme. Celle-ci à en croire nos manuels, illumine sans éclipses et sans encombres notre société occidentale depuis 1789 :

— *Exercice à faire à la maison : sur la ligne du temps indiquez les droits de l'homme en rouge à la date de 1789 et hachurez en rouge jusqu'à nos jours (9) !*

Par contre les enfants pourront analyser brillamment le rôle du chef dans l'Etat fasciste et compareront judicieusement l'attitude des Blancs d'Afrique du Sud vis-à-vis des Noirs, à celle d'Hitler à l'égard des juifs (10).

### **SUPERCHERIE MAJEURE**

Bref ils sauront, mais ils ne comprendront pas !

Pour comprendre, il faut nécessairement s'interroger sur l'évolution dont la forme d'Etat étudiée est l'aboutissement. Nous touchons ici la supercherie majeure de nos manuels rénovés. L'Etat négro-africain y voisine avec la monarchie de droit divin et ce pour faciliter les comparaisons formelles sur le rôle du chef. L'Etat « communiste » précède l'Etat fasciste. Pour mieux faire passer des filiations imaginaires mais non innocentes, la démocratie athénienne conduit, à la démocratie belge (11).

Le recours à la « ligne du temps » pourrait peut-être, nous dira-t-on, rétablir la chronologie et le sens de l'évolution. Mais, *vu par les manuels*, ce recours est purement mécanique et, précision révélatrice, l'auteur envisage que ce travail se fasse à la maison, personne ne suggérant à l'enfant les corrélations indispensables à une véritable compréhension. A la limite l'élève saura :

— *Quand est apparu le premier Etat dit « communiste » ? (12).*

Réponse : en 1917; et pourquoi pas en 1625?... et qu'y avait-il avant « l'Etat communiste » en Russie ? Ces deux dernières questions ne figurent pas, et pour cause, dans les manuels.

Le meilleur exemple de tout ceci se trouve lorsque, animé d'une bonne volonté exemplaire, Hayt donne enfin un texte décrivant les trois états existant dans la France du XVIIe siècle :

— *La monarchie française est composée de plusieurs états (classes) distincts et séparés... Le service personnel du clergé est de remplir toutes les fonctions relatives à l'instruction, au culte religieux et de contribuer*

---

(8) Hayt p. 37.

(9) Dejardin p. 72.

(10) Ibidem pp. 75 et 79.

(11) Ibidem pp. 12 à 15.

(12) Ibidem p. 73.

au soulagement des malheureux par ses aumônes. La noblesse consacre son sang à la défense de l'Etat et assiste de ses conseils le souverain.

La dernière classe de la nation, qui ne peut rendre à l'Etat des services aussi distingués, s'acquitte envers lui par des tributs (des impôts), l'industrie et les travaux corporels...

(Remontrance du Roi, 1776.)

En combien de catégories (états ou classes) sociales, les auteurs de cette lettre au roi classent-ils la population française? Quels sont les services rendus par le clergé, par la noblesse? Ces deux classes paient-elles des impôts? Qui range-t-on dans la dernière classe de la nation?

Qui payait les impôts sous l'ancien régime en France? De nos jours, y a-t-il encore des Belges dispensés de payer des impôts? Justifier votre réponse (13).

Ce document est intéressant mais les questions qui s'y rapportent le résument sans permettre de voir que la forme d'Etat étudiée correspond à un moment, chronologiquement défini, des rapports de classes en France. Pour ce faire, il aurait fallu, — piège de la diachronie — brosser même à larges traits, l'histoire de ces rapports.

## DES NOTIONS ESSENTIELLES ESCAMOTEES

Bref, l'élève saura un tas de choses, mieux, il en saura certainement plus qu'avant, au temps des vieilles méthodes; cela il le retiendra probablement mieux puisqu'on lui aura fait élaborer lui-même une partie de ses connaissances. Malheureusement, comme par enchantement, on lui aura escamoté plusieurs notions importantes : la notion du temps, de l'évolution, de la compréhension de l'histoire comme globale, la recherche du pourquoi et du comment, on lui aura subtilisé tout moyen de juger efficacement le monde dans lequel il vit.

Par ailleurs, ces recueils de textes, apparemment neutres et objectifs, que voudraient être nos manuels, portent en eux une idéologie, sinon inconsciente, au moins subtile (14). C'est ainsi qu'il ressort des questions et de la présentation des exemples qu'un Etat est un ensemble de règles qui régit la vie des hommes en société, on ne parlera donc d'un Etat que sous sa forme institutionnelle :

— Le tribalisme : *Comment s'organisent les hommes primitifs? Qui dirige les familles? Quels liens unissent les membres d'une famille?* (15).

— L'Etat raciste : *Pourquoi un dictateur s'organise-t-il une milice personnelle? Quel était l'uniforme des partisans de Hitler, leur emblème?* (16).

(13) Hayt p. 38.

(14) Pour une étude spécifique de l'idéologie dans Hayt nous nous permettons de renvoyer le lecteur à Hypothèse d'école, *L'évolution de la société selon un manuel de l'enseignement rénové*, dans *Intoxication quotidienne*, La Hulpe, s.d. (1972-73), pp. 50 à 70.

(15) Dejardin p. 59 et ss.

(16) Hayt p. 63.

D'autre part, comme tout message idéologique, l'analyse repose sur des notions morales et humanitaires :

— L'Etat raciste : *Quelles sont les libertés naturelles qui ne sont pas reconnues aux Noirs ?* (17).

L'Etat belge ou la démocratie occidentale servent d'étalon universel pour juger les différentes formes institutionnelles :

— L'Homme et l'Etat fasciste : *Le contrôle du chef. Toutes les forces de la nation sont soumises à l'Etat, de telle sorte qu'il soit impossible d'exercer aucune activité en dehors de l'Etat... (je désire) une Allemagne dans laquelle il n'y aura plus qu'une seule opinion, un seul parti, une seule conviction.*

(Goebbels, Déclaration.)

*Quels sont les droits du citoyen ?*

*Quelles libertés n'existent pas ? Comparez à l'organisation de l'Etat belge et à sa constitution !* (18).

— *Comparez le tribalisme et les régimes des démocraties parlementaires : le pouvoir, les contrôles exercés, le nombre de personnes vivant sous ce régime* (19).

— *La monarchie absolue : Nous voulons et nous plaît, que tous les temples... soient démolis. Défendons à nos sujets... de s'assembler pour faire l'exercice de la religion (protestante)... de sortir eux, leurs femmes et enfants de notre Royaume... ni d'y transporter leurs biens et effets sous peines, pour les hommes de galères, et de confiscation de corps et de biens pour les femmes...*

(Extrait de la Révocation de l'Edit de Nantes.)

*Quelle est la liberté dont sont privés les sujets du roi ? Quel est l'article de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen qui rétablira en 1789 cette liberté ? Quel est celui de la Constitution belge qui définit cette liberté ?* (20)...

Enfin, un Etat est en général stable; la dynamique qui peut s'y développer est :  
soit fortuite

— *Les pouvoirs personnels du passé : Auguste reçut la soumission d'un monde las de discordes... Pas d'opposants : guerres (et luttes intérieures) avaient abattu les plus acharnés, le reste de la noblesse, vautreé dans la servitude qui offrait la fortune et les honneurs... préférait la sécurité du présent aux périls du passé... Il s'at-*

---

(17) Ibidem p. 71.

(18) Dejardin p. 30 texte 192A et questions p. 75.

(19) Ibidem p. 80.

(20) Hayt p. 33.

*tribua les pouvoirs du sénat, des magistrats et des comices (assemblées du peuple).*

(TACITE, Annales, en 100.)

— *Pourquoi Auguste a-t-il pu diriger en maître absolu ? (21).*

soit formelle : par exemple dans l'Etat belge les changements de majorité peuvent intervenir quand

*« un ministre, un député ou un sénateur s'écarte de ses promesses » ! (22).*

Quoi qu'il arrive, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Telle est la conclusion à laquelle on ne peut qu'arriver après avoir répondu aux questions suivantes:

— *Pourquoi peut-on dire que le gouvernement représente les idées de la majorité des Belges ? Pourquoi peut-on dire que la Belgique est une démocratie ? (23).*

## DES INSTRUMENTS A FORGER

A lire les pages qui précèdent, on se rendra compte aisément que les objectifs formulés au début de notre article sont loin d'être atteints par les manuels. De synthèse point. Il n'y a pas ou presque pas de rappel des notions de base; il n'y a surtout pas — au moment où l'on s'engage dans l'étude des superstructures — de mise en forme, en mouvement, des différents problèmes étudiés de manière à reconstruire, avec l'enfant, une société.

L'évolution est ramenée à une « ligne du temps » aussi peu assimilable qu'une suite de dates pour le pré-adolescent encore peu conscient de la chronologie. Quant à l'idée du caractère dominant des conditions matérielles d'une société, elle n'est ici ni présentée ni même esquissée.

On voit, dès lors, le danger qui guette le professeur. Peu ou mal préparé à la tâche qui l'attend, travaillant dans des conditions matérielles difficiles, il devra, soit se contenter de ce dont il dispose et présenter alors une sorte d'anti-histoire qui bourre l'esprit de ses élèves de notions parcellisées et détachées de leur contexte (24), soit, refaire entièrement un cours, et ce, à partir des anciens manuels encore plus inadaptés aux buts poursuivis.

Cela signifie-t-il que tout manuel est nécessairement mauvais ? Nous ne le pensons pas. Mais il faudra bien s'accorder avec nous pour dire que la rénovation de l'enseignement de l'histoire n'a pas encore provoqué les instruments de travail indispensables à la réalisation de ses objectifs.

---

(21) Dejardin p. 6 texte 164 et question p. 61.

(22) Ibidem p. 70.

(23) Ibidem p. 70.

(24) Que la rénovation ait été conçue au moment où une certaine pensée structuraliste avait pénétré le marché belge des « sciences humaines » n'est certainement pas le fait du hasard.

# EN DIAGONALE

## ECOLE - EMPLOI

Quand plus d'un tiers des chômeurs complets recensés du royaume ont moins de 25 ans, quand la majorité de ces garçons et de ces filles n'ont qu'une formation scolaire primaire, quand par ailleurs un grand nombre de jeunes diplômés ne trouvent pas d'emploi en rapport avec leur qualification, des questions surgissent. Des questions graves.

Est-ce l'enseignement qui est responsable de ce gâchis ? La crise favorise-t-elle une déqualification des travailleurs ? Pourquoi cette inadéquation entre école et emploi ? Que faire pour arrêter cette régression, pour renverser le courant ?

A l'initiative de la commission Education nationale du Parti communiste de Belgique, ces questions ont fait l'objet d'un examen au cours d'une rencontre (le 14 janvier) entre enseignants, jeunes, délégués syndicaux, mandataires politiques, parents.

Ouvert par un exposé de Michele Lemaitre-Fonteyne, qui avait mené une enquête fort précise dans trois écoles de la région du Centre, présidé par Jos De Geyter, le débat a été alimenté par des témoignages vécus, des tentatives d'analyses, des enquêtes, des réflexions.

L'aspect le plus positif de la journée, c'est qu'elle aura stimulé tous ses participants à poursuivre et à élargir la recherche, et qu'elle permet au parti communiste de définir à partir de cette recherche les axes du combat politique à mener.

Ce qui s'en dégage dès à présent, ce sont des tendances, observées aussi bien en Flandre qu'en Wallonie et à Bruxelles.

Tendance d'abord à la dévalorisation des diplômes professionnels et techniques lors de l'embauche. Les directions des grandes entreprises multinationales se fient avant tout aux examens psycho-techniques qu'elles font subir aux demandeurs d'emploi. Le diplôme passe à l'arrière-plan : fondé sur des critères de rentabilité immédiate, l'examen psycho-technique apparaît beaucoup plus sûr aux multinationales. Dans un tout autre domaine, le « certificat de qualification » introduit dans l'enseignement technique et professionnel depuis novembre 1975, permet aux employeurs d'intervenir directement dans le processus de formation des élèves. On constate, par exemple dans la coiffure, que cette intervention est très négative : le certificat dit de qualification se substitue en fait au diplôme, l'école est dénigrée et souvent désertée, l'apprentissage s'effectue sur le tas, sans le moindre souci de formation générale. Quand un de ces jeunes-là perd son précaire emploi, « il n'est rien », a-t-on observé. A Bruxelles, des diplômées d'une école professionnelle — section vente ou section habillage — s'estiment heureuses de travailler comme nettoyeuses...

Dans le même ordre d'idées, on constate que la proportion des ouvriers qualifiés tend à baisser, comme en témoignent des chif-

fres du CEPLI, à propos de la métallurgie liégeoise : entre 1974 et 1976, le taux des ouvriers qualifiés a passé de 37,5 % à 34,6 %, et le taux des ouvrières qualifiées de 11, % à 10,1 %. Une enquête dans deux entreprises métallurgiques et une usine chimique de la région gantoise confirme la tendance.

« Sois content d'avoir du boulot, t'occupe pas du reste », est devenu une recommandation très courante et sans doute assez suivie. Par « s'occuper du reste », on peut entendre : faire valoir le droit à un emploi et à un salaire conformes à sa formation, en appeler à la solidarité, promouvoir l'organisation syndicale — ou simplement se poser quelques questions.

Le chômage exerce sur les jeunes une pression débilante, même quand ils ont la chance d'avoir du travail. Pour le surplus, l'école technique prépare très imparfaitement aux réalités de l'entreprise — surtout de la grande entreprise. Cela résulte notamment d'un sous-équipement en machines modernes qui semble fréquent dans l'enseignement, là où le patronat ne les fournit pas lui-même (avec les conséquences que l'on devine). D'où la phrase méprisante et injuste, trop souvent entendue : « Ça a été à l'école, et ça ne connaît rien ! », qui peut déboucher assez rapidement, côté jeunes, sur « A quoi bon étudier ? de toutes manières, on ira pointer... »

Autre tendance observée par de nombreux enseignants et militants syndicaux : l'intervention patronale à l'école professionnelle et technique se systématise, et pas seulement quand il s'agit de ces petits patrons assez particuliers que sont les détenteurs d'un salon de coiffure. La pression patronale — plus encore quand elle émane en direct d'une entreprise de la localité ou de la région — tend toujours à réduire la part de la formation générale et à étriquer la formation professionnelle.

Quant aux crédits d'heure arrachés après de si longs combats, on ne sera guère étonné d'apprendre que leur application est elle aussi un combat, souvent très difficile. Tout cela s'inscrit dans une logique de rentabilité. Tout cela entrave le développement de la qualification.

Cela ne signifie pas, assurément, que les entreprises se détournent des travailleurs très qualifiés : dans bien des cas, le contraire est observé. C'est ainsi que l'ONEm enregistre des demandes précises de travailleurs qualifiés et qu'il entreprend, à partir d'éléments ayant bénéficié d'une bonne formation générale, des cycles de formation accélérée. Les deux tendances ne sont pas contradictoires. Mais, il semble bien que la déqualification et la dévalorisation du diplôme constituent des phénomènes plus massifs que la relative « surqualification » observée via l'ONEm. C'est un problème à étudier de près.

En tout état de cause, la crise confère un relief nouveau et dramatique au problème des échecs scolaires au niveau primaire. Le problème est certes ancien, et bien cerné depuis longtemps : dès la première année du cycle primaire les enfants de milieux socio-culturels défavorisés subissent un retard scolaire. Ce retard devient catastrophique à la fin du cycle, en 6<sup>me</sup> année, où on dé-

nombrant en 73-74 43 % d'échecs parmi les enfants d'ouvriers non qualifiés, contre 11 % d'échecs parmi les enfants de cadres supérieurs.

Il existe des remèdes à cette situation scandaleuse. Même s'ils sont partiels, ils se sont avérés efficaces, et la rencontre du 14 janvier l'a encore confirmé; il s'agit de diminuer les normes de population scolaire afin de permettre à l'instituteur(trice) de s'occuper des enfants en difficulté. A défaut de cette aide, ces enfants vont devenir ce qu'on appelle des déchets scolaires, leur retard s'aggravant d'année en année. Même sur le plan strictement économique, les pouvoirs publics trouveraient avantage à « récupérer » ces enfants, et à appliquer les normes de population que recommande la proposition de loi Levaux-Van Geyt. Au lieu de cela, dans ce pays qui a le culte de l'expédient, on crée des « Centres propédeutiques » où les jeunes chômeurs dont on découvre qu'ils ne maîtrisent ni leur langue maternelle, ni l'arithmétique élémentaire, peuvent en quelques semaines acquérir ces connaissances — indispensables pour apprendre un métier, quel qu'il soit.

Nous touchons ici un nœud du problème, qui est revenu comme un leitmotiv : il est essentiel que soit réhabilitée la formation générale de base de tous les écoliers, et il est tout aussi essentiel que tous les enfants, qu'ils soient catalogués « abstraits » ou « manuels » à six ans, bénéficient d'une formation générale identique. Cette double exigence, liée à la réduction des normes de population scolaire, apparaît dès à présent comme une balise sur le chemin à parcourir.

Mais on ne peut s'en tenir là.

S'il est bien évident pour tous les participants à la rencontre du 14 janvier que l'école ne saurait être complètement démocratique dans une société fondée sur le profit, il n'en demeure pas moins que la démocratisation de l'école peut aider à combattre plus efficacement l'exploitation capitaliste. Même dans le cadre de cette société d'injustice, il y a pour l'école des progrès possibles et nécessaires, notamment dans les relations de cette école avec l'entreprise. Jusqu'à présent, seul le patronat s'en est fait ouvrir les portes, mais on peut imaginer que s'organisent des échanges d'un tout autre type : pourquoi pas des cours donnés à l'école par des militants syndicaux sur certaines réalités économiques et sociales de l'entreprise, et pourquoi pas des stages d'élèves à l'entreprise, sous le contrôle du conseil d'entreprise par exemple ? Ces idées ont, avec quelques autres, été lancées à la rencontre « Ecole-Emploi ». Il s'agit de les décanter, de les discuter, de les affiner.

Enfin, au-delà de l'impact qu'un enseignement inadéquat peut avoir sur le chômage, c'est la défense de l'enseignement — et avant tout de l'école publique — qui est en cause. Ce n'est pas l'école qui secrète le chômage, mais bien le système capitaliste et nous ne pouvons permettre cette mystification supplémentaire, qui consiste à mettre en accusation l'école, porteuse de tous les péchés.

Quant au combat contre le chômage, le PCB y consacre beaucoup d'attention et beaucoup de forces. Avec son plan « 100.000

emplois », il entend démontrer qu'il existe une alternative à la gestion de la crise et qu'il est possible non seulement de répartir le volume de travail disponible (en appliquant les 36 heures/semaine sans perte de salaire et avec embauche compensatoire), mais aussi de créer de nouveaux emplois. C'est affaire de rapport de forces politiques.

R. L.

## CAMBODGE-VIETNAM : POURQUOI ?

On savait depuis longtemps qu'à la solidarité de lutte anti-impérialiste qui avait étroitement uni le Cambodge et le Vietnam s'était substitué un état conflictuel. La rupture des relations diplomatiques, décidée par le Cambodge et les opérations militaires entre les deux pays ont néanmoins consterné profondément l'opinion démocratique.

Il faut remonter aux lendemains de la victoire d'avril 1975 pour enregistrer — déjà ! — les premières escarmouches et violations de territoire. En mai 1975, une attaque des forces cambodgiennes contre les îles de Phu Quoc et Tho Chu est repoussée par l'armée populaire du Vietnam. A l'époque, cet affrontement est attribué à la confusion régnant dans la zone frontrière, à un malentendu. Mais il y eut bien d'autres incidents (1).

Ces événements furent suivis de négociations et même d'une visite officielle au Cambodge du premier secrétaire du parti vietnamien, Le Duan. Tout indique que les conversations portèrent sur les moyens d'alléger la tension aux confins des deux pays. D'autres rencontres eurent lieu. Mais dès le printemps de l'an dernier, des informations de plus en plus insistantes se mirent à circuler sur de nouveaux affrontements, surtout dans la région dite du Bec de canard, cette langue de terre cambodgienne qui pénètre dans le Vietnam le long de la route reliant Ho Chi Minh-Ville (Saigon) à Phnom Penh.

En même temps, le Cambodge se trouvait impliqué dans des affrontements avec la Thaïlande. S'il est vrai qu'il existe entre les deux cas un point commun, à savoir un tracé de frontières contesté, le parallèle s'arrête là. Car du côté thaïlandais, opèrent des groupes qui n'ont cessé de mener des actions contre le Cambodge avec l'aide plus ou moins tacite de Bangkok; il s'agit surtout des « Khmers libres », que la CIA finance depuis longtemps. Quant aux rapports entre Cambodge et Vietnam, ils sont complexes : il existe un problème frontalier que Pol Pot premier ministre et secrétaire du Parti communiste cambodgien, avait souligné « de façon quasi obsessionnelle » (la formule est du « Monde ») lors de sa visite à Pékin, le 27 septembre 1977. Rappelant que le Cambodge avait perdu des territoires au 19<sup>e</sup> siècle en raison du régime féodal, capitaliste, colonial et semi-colonial, il devait ajouter : « Depuis l'indépendance, l'impérialisme et les réactionnaires étrangers ont tout tenté pour placer notre pays entre leurs pinces ».

---

(1) Déclaration du premier ministre vietnamien Phan Van Dong le 4 janvier 1978.

En vérité, entre la fin du 18<sup>e</sup> siècle et le début du 19<sup>e</sup>, le Cambodge devait perdre des territoires du delta du Mékong au profit du Vietnam. La France, stabilisant ses colonies et protectorats d'Indochine, fixa des frontières qui furent réaménagées à plusieurs reprises. Lors du fameux « sommet » des révolutionnaires indochinois de 1970, le problème de la délimitation des frontières fut ajourné, mais toutes les parties — Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens — reconnurent la nécessité de revoir les tracés. Plus récemment, le problème de la délimitation des eaux territoriales est venu compliquer le dossier; ce problème concerne non seulement les rapports du Vietnam avec le Cambodge, mais aussi les rapports avec la Chine.

Mais ce dossier-là même si on tient compte de l'existence de gisements de pétrole dans les fonds marins de la région, ne suffit pas à expliquer l'actuel conflit. Une revue généralement bien informée des problèmes d'Asie, indiquait récemment que des diplomates cambodgiens à Hanoi avaient qualifié de politiques les raisons du différend. S'agit-il de l'accueil par la République vietnamienne de réfugiés du Cambodge sur son sol ? Ou d'une divergence sur la manière dont les deux pays répondent aux problèmes de l'après-guerre ? Il est malaisé de se prononcer. L'histoire du mouvement révolutionnaire cambodgien recèle peut-être quelques éléments d'explication.

Le protectorat s'est efforcé avec un certain succès d'éviter la pénétration au Cambodge des ferments révolutionnaires qui commençaient à parcourir l'Indochine dans les années vingt. Il y avait des représentants du Cambodge au sein du Parti communiste indochinois fondé par Ho Chi Minh, mais la plupart étaient des immigrés vietnamiens : ouvriers des plantations de caoutchouc, fonctionnaires subalternes de l'administration coloniale, artisans.

Au Cambodge, comme du reste au Laos, les Français se servaient des Vietnamiens soit pour maintenir les populations locales dans leur « heureuse » condition paysanne, soit pour attiser d'anciennes rivalités nationales. Tout cela n'empêcha pas néanmoins que durant la première guerre d'Indochine, de petits groupes de révolutionnaires cambodgiens participent à la lutte de libération. La faiblesse relative de leur mouvement et l'exiguïté de leur zone de guérilla ne permirent pas qu'à la conférence de Genève de 1954 — et cela malgré les efforts de la délégation vietnamienne conduite par Pham Van Dong — les révolutionnaires cambodgiens se vissent reconnaître le contrôle d'une zone territoriale, à l'instar des Laotiens et des Vietnamiens. Il faut insister sur « malgré les efforts de la délégation... », car on a écrit beaucoup de sottises à ce sujet, et notamment que les Vietnamiens avaient conseillé aux communistes cambodgiens de collaborer avec le prince Norodom Sihanouk, à cette époque acquis à des positions nettement pro-occidentales.

En 1951, pendant la première guerre d'Indochine, a été fondé le Parti du peuple (Pracheachon), héritier de la section cambodgienne du PC indochinois. La même année, naissaient au Vietnam le Parti du travail, et au Laos le Parti populaire révolutionnaire. Le Pracheachon a connu une histoire difficile, où l'illégalité succédait à la légalité; en 1962, il était mis définitivement hors la loi. Mais

déjà, le Pracheachon n'était plus qu'une étiquette, car deux années auparavant, le 30 septembre 1960, naissait le Parti communiste khmer. Ce parti mena une existence complètement clandestine jusqu'à la veille du voyage de Pol Pot en 1977 à Pékin. Il apparaît comme la manifestation d'une volonté de prendre ses distances du Vietnam, marquant une rupture avec le Pracheachon. Parmi ses fondateurs figurent de jeunes intellectuels d'origine petite-bourgeoise, qui avaient fait leurs études à Paris. Les plus connus sont Ieng Sary, ministre des Affaires étrangères, et le chef de l'Etat Khieu Samphan, dont on ignore s'il assume des responsabilités dans le parti. Ces jeunes gens étaient devenus communistes à Paris. En rentrant dans sa patrie, où Sihanouk avait accompli un tournant neutraliste, Khieu Samphan, brillant économiste, fonde un journal, devient député et ministre pour un bref moment. Mais la politique de Sihanouk ne pouvait satisfaire les jeunes communistes cambodgiens. Probablement par l'entremise de Saloth Sar (qui pourrait être Pol Pot), le groupe de Ieng Sary et Khieu Samphan prit contact avec le Pracheachon. Ainsi naquit le PCK, qui lors de son premier congrès décida d'adopter « la ligne de la lutte armée pour réaliser la révolution nationale démocratique ». Il commença par organiser des bases de guérilla dans la province de Battambang, où finirent par se réfugier les plus importants dirigeants actuels du PCK.

C'est en 1968 qu'eurent lieu les premiers affrontements armés sérieux; la guérilla du PCK réussit à survivre deux ans durant, au prix de grandes difficultés. En même temps, le prince Sihanouk permettait que l'on achemine par le Cambodge du matériel destiné aux forces de libération du Sud-Vietnam.

En 1970, Nixon décide de se débarrasser de ce prince encombrant. Un coup d'Etat porte Lon Nol au pouvoir, et le Cambodge est envahi par des troupes américaines et sud-vietnamiennes. Résultat : une alliance se noue entre Sihanouk et les communistes cambodgiens, les « Khmers rouges ». C'est la naissance du Front uni national du Kampuchea (FUNK) et du gouvernement royal d'union nationale khmer (GRUNK) les communistes dirigeant la branche intérieure, et Sihanouk et ses fidèles la branche extérieure.

A cette étape, l'aide vietnamienne est d'une importance capitale sur le plan militaire. Il est significatif qu'à Pékin, Pol Pot n'ait pas eu un mot de gratitude pour l'aide vietnamienne et qu'il ait affirmé au contraire que le Cambodge ne devait sa libération qu'à lui-même. Il est vrai que les Khmers libérèrent seuls Phnom Penh.

On sait que la guerre fut très meurtrière. Des Américains ont estimé les pertes cambodgiennes pendant ces cinq années d'épreuves à plus de 600.000 vies humaines, ce qui est considérable pour un pays de huit millions d'habitants. Les dévastations et destructions ont été immenses. Une fois entrées à Phnom Penh, les forces révolutionnaires décidèrent de la vider complètement : quantité de récits ont été consacrés à cette opération, le plus souvent dans le but de présenter non seulement le Cambodge mais aussi le Vietnam sous les couleurs les plus horribles. Mais les méthodes de Phnom Penh ont suscité de graves interrogations même au Vietnam, et l'isolement du Cambodge les a rendues plus dramatiques.

Certes, pendant la guerre, les communistes cambodgiens ont

tenté de donner une homogénéité au Front uni, mais il semble clair qu'entre les nationalistes ralliés autour de Sihanouk et ces communistes, il n'y avait pas grand-chose en commun. A l'intérieur, le GRUNK avait inauguré une politique de réforme agraire, d'alphabétisation, de formation de cadres; mais les masses paysannes sortaient à peine des conditions semi-féodales.

Cela explique-t-il le « radicalisme » excessif des mesures imposées au pays par les dirigeants de Phnom Penh ? Et peut-être aussi l'agressivité cambodgienne, reflet d'une crainte d'affronter des négociations sur des problèmes touchant à de vieux réflexes nationalistes ?

C'est cependant par la négociation seulement que le conflit pourra se régler. Les porte-parole du Vietnam se sont à plusieurs reprises déclarés disposés à y participer, déclarant notamment : « Plus notre peuple respecte son indépendance et sa liberté, plus il respecte l'indépendance et la liberté du Kampuchea ».

## PROCHE-ORIENT : LE CHEMIN DE LA PAIX

Les hauts et les bas qui marquent les relations israélo-égyptiennes éclairent, même s'ils les compliquent, la portée, la signification et les conséquences de l'initiative spectaculaire prise par le président Sadate de se rendre le 19 novembre dernier à Jérusalem.

Le conflit israélo-arabe est avant tout psychologique, assurait alors le chef de l'Etat égyptien qui, en se rendant à Jérusalem, entendait briser le mur existant entre les antagonistes et remplacer la guerre par la négociation en vue d'aboutir à la paix.

Mais le conflit n'est pas et de loin essentiellement psychologique. Le fondement du conflit israélo-arabe est le problème palestinien. Trente ans avant la visite de Sadate à Jérusalem, les Nations unies avaient décidé, en 1947, la création en Palestine de deux Etats, un juif et un arabe. Mais si l'Etat juif, Israël, devait effectivement être créé l'année suivante, l'Etat arabe ne vit jamais le jour. Et depuis 1967, toute la Palestine est occupée par les Israéliens, les Arabes palestiniens vivant soit dans les territoires occupés, soit comme réfugiés dans les pays voisins. Là est le fond du problème : si les Juifs de Palestine ont pu exercer leur droit à l'autodétermination en créant l'Etat d'Israël, les Arabes palestiniens n'ont jamais pu exercer ce droit.

### SANS CONTREPARTIE

Or, soulignait « Le Drapeau Rouge » à la veille de la visite de Sadate à Jérusalem, « le président égyptien, en allant prendre la parole à la Knesset, reconnaît dans les faits l'Etat d'Israël, sans obtenir en contrepartie la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien ».

Cette reconnaissance, Sadate l'a certes réclamée aux Israéliens ainsi que l'évacuation de tous les territoires occupés en 1967. Mais avant comme après sa visite à Jérusalem et celle du premier ministre Begin à Ismaïlia, ainsi qu'au cours des négociations israélo-égyptiennes du Caire et de Jérusalem, le gouvernement israélien a

clairement fait savoir qu'il n'était pas question d'un Etat palestinien ou de négociations avec l'Organisation de libération de la Palestine, mais tout au plus d'une autonomie avec maintien des forces israéliennes en « Judée-Samarie », ainsi que M. Begin appelle la Cisjordanie. De même Israël ne veut pas revenir aux frontières de 1967 et entend maintenir les implantations israéliennes en territoires arabes.

Dans ces conditions, l'initiative « historique » de Sadate, isolé du monde arabe, ne peut aboutir qu'à une impasse ou à un accord conclu sur le dos du peuple palestinien. Déjà le chef de l'Etat égyptien a cessé de se référer à l'OLP.

### **L'OBSTACLE PRINCIPAL**

En fait la sensationnelle initiative prise par Sadate en novembre dernier était moins surprenante qu'il n'y paraît. En vérité, elle est la continuation assez logique du tournant opéré par Sadate en rompant la politique d'alliance avec l'URSS inaugurée par Nasser et qui avait permis à l'Egypte et au monde arabe de remporter d'importants succès contre l'impérialisme. Ce retournement d'alliance, qui a placé l'Egypte dans le camp américain, comme on l'a vu lors de l'appui apporté par Le Caire à l'intervention franco-marocaine en faveur de Mobutu, devait logiquement se traduire par un rapprochement de l'Egypte avec le principal allié de Washington au Proche-Orient, Israël.

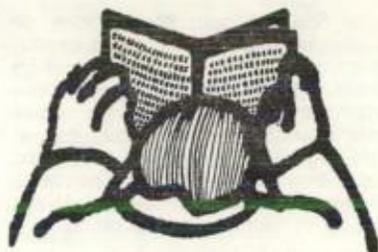
Et les Etats-Unis ne pouvaient qu'appuyer une telle politique qui doit permettre de mieux concilier leurs intérêts, pétroliers notamment, dans le monde arabe et leur soutien à Israël.

Mais si l'expansionnisme agressif de Begin ne facilite guère la tâche de Sadate et les plans de Washington, l'obstacle principal à cette politique réside dans l'impossibilité de régler le conflit israélo-arabe sans résoudre le problème palestinien qui implique la reconnaissance, non seulement de l'Etat d'Israël mais aussi du droit du peuple palestinien à créer le sien.

Le chemin de la paix et du règlement du conflit passe par cette double et mutuelle reconnaissance.

**S. N.**

# Livres



## Du bon usage des sondages

par Claude Javeau

Il est de coutume aujourd'hui de voir la langue d'Esopé sortir des sondages qui pourraient être ainsi la meilleure ou, plus souvent, la pire des choses.

Il faut pourtant avant tout séparer la méthodologie de son application et de l'implication des faits révélés. Après tout, avec un bon marteau je peux taper à côté du clou, érafler le mur, et glisser de mon échelle. Donc l'échelle est défectueuse... Je puis aussi me promener la nuit et demander à cinquante personnes : fait-il jour ? et classer parmi les « sans opinion » ceux qui auront haussé les épaules. On pourrait continuer longtemps de cette façon.

Une étude parue récemment (1) passe en revue les diverses approches des sondages, la manière de les construire, leur conception, la façon de les conduire et aussi leur mode d'emploi.

Les auteurs se réfèrent aux techniques de marché, politiques ou commerciales, en explicitant les notions d'échantillon, de questionnaires, d'enquêteurs, ainsi que la conduite d'une interview, la sincérité des réponses, et ils approchent l'importante distinction entre le « combien » et le « pourquoi », c'est-à-dire le sondage à recherche quantitative et celui à but qualitatif. Sans compter les sondages d'intentions, à terme ou non. Ils insistent sur la notion d'instantanéité des résultats : ces derniers reflètent une situation à un moment donné, c'est une photographie qui peut être différente quelques jours

après, avec les mêmes questions auprès des mêmes personnes.

« Qu'est-ce qu'une opinion publique ? » est un problème abordé à plusieurs reprises et les réponses expriment la difficulté de saisir ce qui est à la fois un concept, un pouvoir et une réalité. L'étude se termine par quelques extraits de presse relatifs à un débat toujours en cours : les enquêtes d'opinion et la liberté d'expression. Un sondage à entreprendre...

P.G.

(1) « Les sondages en question » Coll. Univers des Sciences Humaines. Editions De Boeck Bruxelles 1977 - 95 pp. Les auteurs : Claude Javeau, président de l'Association des sociologues de langue française ; Bernadette Legros-Bawin, assistante en sciences sociales à l'Université de Liège.

## Défense nationale, défense de classe ?

par Robert Polet

La publication de ce mémoire de licence de la FOPESS-UCL fournit une utile actualisation du dossier « armée » : à ranger à côté du numéro d'octobre 1974 de la **Revue Nouvelle** qui commençait à dater. Tour à tour, les fonctions politique, économique et idéologique de l'institution militaire y font l'objet d'une description qui est détaillée et bien ordonnée, ce qui confère à l'ensemble une grande clarté. Bref voilà un outil qui vaut plus que largement son poids de documentation systématique.

Par delà l'appréciation documentaire ou didactique, une double critique se dégage.

D'abord, il est intéressant de noter combien une démarche descrip-

tive honnête peut être proche de l'analyse marxiste de l'Etat capitaliste contemporain : l'armée est un instrument du pouvoir des milieux dominants à la fois dans les domaines politiques, économiques et idéologiques, ça saute aux yeux, et même si ce n'est pas nouveau, il est toujours bon de le répéter et de le montrer par le menu.

Cela dit, plus d'un lecteur gardera l'impression d'une démarche tronquée, précisément d'une sorte de « militarisme » théorique — fût-il « anti- », dans le cas de l'auteur — qui ne tire à peu près aucun élément d'une analyse sociale globale. En l'espèce, l'emploi d'un vocabulaire marxisant ne pallie pas l'absence d'une théorie des luttes de classes et de l'Etat de classe d'aujourd'hui, car si à première vue la défense nationale est bien une défense de classe, il faut alors en bonne méthode reprendre l'analyse de l'armée au départ de ce diagnostic intermédiaire, et proposer une théorie de l'appareil d'Etat militaire qui s'intègre dans une théorie générale des classes sociales et de leurs luttes concrètes. En l'occurrence, l'auteur se réclame du socialisme au détour d'un paragraphe, mais sans plus : la na-

ture ayant horreur du vide, on voit l'intérêt qu'il y a à discuter plus avant avec des militants venus comme R. Polet des courants de l'objection de conscience.

Ce vide stratégique entraîne de surcroît la seconde critique. En effet, l'auteur est connu comme militant « non-violent », présenté comme tel, et d'ailleurs co-édité par le M.I.R. On se demande bien pourquoi, et comment. Quel sens cela peut-il avoir d'être non-violent dans une société fondamentalement violente — aux mains d'exploiteurs — et reconnue comme telle ? Angélisme ? Goût de la symétrie, violence de gauche / violence de droite, OTAN / URSS, etc. ? Là l'ouvrage laisse carrément sur la faim, à moins qu'il ne signale la prudence ou l'hésitation de l'auteur. Prudence ou hésitation méritoires en ces temps où la « nouvelle philosophie » de l'été parisien arrive chez nous refroidie, avec son cortège de débilites sur le pouvoir.

**S.M. GOM, Joë,**

Polet, Robert. Défense nationale, défense de classe ? M.I.R. et Contradictions, Bruxelles 1977, 135 pp. 200 FB.

# Revue



## « Travail social, travailleurs sociaux »

Dès l'éditorial de ce numéro de la revue « Contradictions », un problème important est posé : les institutions d'aide sociale apparaissent — de par leur fonctionnement — comme étant dans une certaine mesure « à part » du circuit économique capitaliste. On ne peut cependant parler, à leur propos, de réelle « autonomie » et cela renvoie, bien entendu, à la question de la nature de classe de l'Etat.

Dans une première contribution à ce numéro, intitulée « Service social et attitudes professionnelles », l'auteur insiste sur l'approche individualisée des réalités qui caractérise le travail social. Le social est envisagé comme simple accumulation des « cas » individuels. Le travail social — tel qu'actuellement il est enseigné — ne prend pas en compte la réalité sociale en tant que telle. Tout cela apparaît au travers d'une étude intéressante des titres de mémoires de fin d'études d'une Ecole sociale de Bruxelles entre 1967 et 1972 et des méthodes d'investigations qui y sont utilisées.

Dans « Réflexions d'un travailleur social », la même préoccupation réapparaît : au cours de la formation du travailleur social, la question de l'« inadapté » est posée du côté de la personne, non de la société. Les techniques proposées (casework d'inspiration rogerienne principalement) ont un lien évident avec l'idéologie libé-

rale. Quant aux techniques dites de « group-work » ou de « développement communautaire », elles ont, selon l'auteur, soulevé des espoirs vite déçus (voir la répression à l'égard de toute une série de maisons de jeunes au cours des dernières années).

Une des questions posées est : pourquoi la conscience collective des travailleurs sociaux reste-t-elle si faible ? Pourquoi ne s'organisent-ils pas ? J'ajouterais : pourquoi s'organiser d'une manière qui leur soit propre ? Pourquoi pas, en priorité en tout cas, se structurer sur le plan syndical (comme les éducateurs, que l'auteur cite, ont commencé à le faire) ?

L'article suivant se penche sur les nouveaux CPAS. Un défaut d'impression en a malheureusement fait disparaître une série de pages.

Une première remarque importante se dégage : la pauvreté ne disparaît pas avec l'évolution de nos sociétés « avancées » : elle change de contenu (elle est relative à une inégalité toujours aussi flagrante !). Si la nouvelle loi sur les CPAS traduit en partie cette évolution marquée dans les faits, elle apporte cependant, selon les auteurs, des éléments neufs par rapport à la loi de 1925 sur les CAP. La thèse des auteurs est qu'il y a à la fois un éloignement délibéré entre le citoyen et la politique sociale et, dans le même temps, un contrôle plus grand exercé par l'Etat central, à travers une tendance à la planification de l'aide sociale.

Par ailleurs, la notion élargie d'« aide sociale » (antérieurement « assistance ») ne voile-t-elle pas,

une fois de plus, la réalité des classes sociales ? De toute manière, une aide « tous azimuts » demande des moyens dont les CPAS ne disposeront pas. D'où la nécessité d'opérer des choix. Lesquels ? Qui en décidera ?

Viennent ensuite deux textes rédigés par un collectif d'étudiants d'écoles sociales. Le premier, « Le travail social en question », est à resituer dans ses limites (ainsi que l'indique un avertissement préalable de la revue) ; mais on peut en reconnaître toute l'importance si l'on réfléchit aux origines du travail social (les dames d'œuvre ne sont pas loin !) et à la formation du travailleur social telle qu'elle est analysée quelques pages plus haut. En soi, ce texte est le signe, particulièrement réjouissant, d'une prise de conscience de classe — et cela est un fait nouveau (sensible d'ailleurs, en milieu étudiant, dans bien d'autres disciplines).

Il me paraît cependant pécher par un ton « volontariste », négligeant de distinguer les étapes d'un changement : à court terme (quid de la syndicalisation des travailleurs sociaux ?) ; à moyen terme (dégager des alternatives...) ; à plus long terme (changement des structures politiques et mutation, voire disparition, de certaines catégories de travailleurs sociaux ?). Une certaine contradiction m'apparaît aussi dans le fait de vouloir restituer aux populations locales, aux travailleurs organisés, leur pouvoir d'intervention par rapport à « leurs problèmes », tout en définissant le travailleur social comme un intervenant politique privilégié. Il y a là matière à rediscuter.

Le deuxième texte de ce collectif propose des alternatives concrètes au niveau des cours de formation dans les Ecoles sociales.

Suit un article qui se base sur l'analyse critique d'une expérience de travail de quartier, principale-

ment articulée autour de l'Agence schaerbeekoise d'information (ASI). Texte touffu — à la fois description d'actions concrètes qui ont été menées ou tentées et suggestion d'une série de pistes d'analyse dont il paraît bien difficile de rendre compte d'une manière synthétique.

S'en dégage pour moi une préoccupation majeure : celle de l'articulation entre de telles initiatives et le combat politique dit « traditionnel », c'est-à-dire le lien avec les organisations de travailleurs. Car si prendre conscience des implications politiques du travail social nécessite une révision des conceptions du travail social lui-même, cela me paraît un leurre de croire que les contradictions qui apparaissent sur ce terrain seront résolues hors d'un combat directement politique.

Enfin, un dernier article analyse le nouveau projet de loi de juin 1971 sur les « inadaptés sociaux » (devant remplacer la loi de 1891 sur la répression du vagabondage et de la mendicité). Tout comme pour la loi de 1965 sur la protection de la jeunesse, il apparaît qu'il ne suffit pas de proclamer que l'on quitte le terrain de la répression : considérer le « vagabond » comme un « malade social » qui doit être « soigné » peut être une manière de renforcer le pouvoir de contrôle arbitraire de l'Etat sur les individus qualifiés de « déviants ». La répression se déguise, elle ne disparaît pas.

Ce numéro de « Contradictions » devrait être suivi dans quelques mois d'un autre, sur le même sujet, mais partant plus d'expériences concrètes de travailleurs sociaux. Une telle démarche est prometteuse.

**Marc DUGARDIN.**

---

Contradictions - N° spécial - décembre 1977.



**les**  
**Bons d'épargne**  
**CGER**   
**ça rapporte!**

CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

Nous avons besoin de votre appui !  
Aidez-nous à trouver nouveaux lec-  
teurs et nouveaux abonnés.

Ecrivez-nous pour nous critiquer, nous  
apporter des idées, des suggestions.

Abonnement ordinaire : 500 F.

Abonnement pour les moins de 25 ans : 250 F.

Abonnement à l'étranger : 600 F.

CCP 000-0188745-80 de la Fondation Jacquemotte  
avenue de Stalingrad, 19-20, 1000 Bruxelles

Auteur-éditeur responsable et correspondance :

---

Rosine Lewin / rédacteur en chef  
Avenue de Stalingrad, 18-20, 1000 Bruxelles

60 F